



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 28 juin 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) **Besançon :** M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaumenne :** M. Bernard VOUGNON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) **Saône :** M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, M. Zehira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **François :** Mme Françoise GILLET **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), J.S. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), M.N. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, J.P. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires : M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), J.P. TAILLARD (jusqu'au 2.8), J.M. GIRERD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.2), J.P. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002161

Rapport n°9.1 - Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

**Le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets est joint en annexe.**

Résumé :

Ce rapport présente de manière très synthétique les faits marquants et chiffres-clés de l'activité du Service Public d'Élimination des Déchets pour l'année 2012 :

- démarrage de la Redevance Incitative (RI) à partir de septembre 2012,
- production des ordures ménagères résiduelles à la baisse de près de 8 %
- marges de progression sur la collecte sélective et du verre,
- accompagnement des usagers en habitat collectif...

I. Démarrage de la Redevance Incitative (RI) et faits marquants

Dès 2008, le Grand Besançon a annoncé sa volonté de mettre en œuvre une politique volontariste d'amélioration de la gestion des déchets en instaurant des dispositifs incitatifs pour encourager les bonnes pratiques en matière de réduction, prévention, et valorisation des déchets.

La mise en œuvre de la Redevance Incitative (RI) en est une composante forte, à échéance 2012.

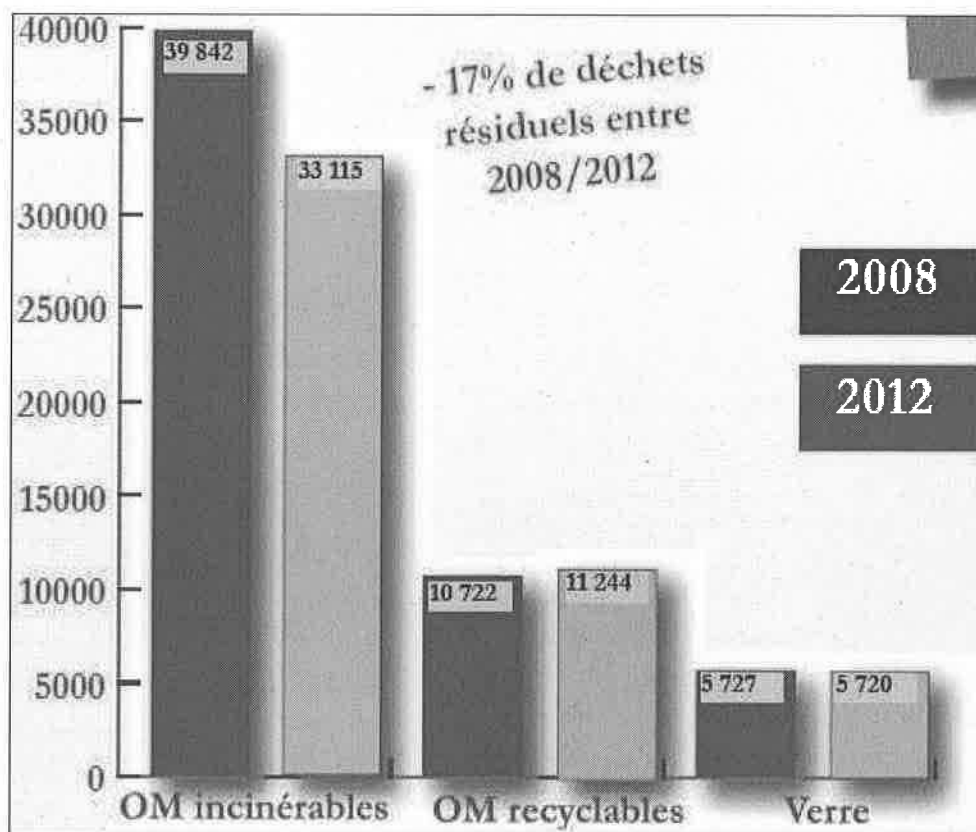
Ces actions se sont inscrites logiquement dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Ce dernier impose le développement d'un levier incitatif par l'instauration d'un financement incitatif. C'est avec la RI que le Grand Besançon a décliné cette disposition.

Malgré une pratique avancée de la REOM, le calendrier des actions à déployer pour instaurer la RI est resté très rythmé :

- 2010 : adaptation du parc de conteneurs (opération de conteneurisation dans les communes, puçage de tous les bacs à déchets résiduels et uniformisation des gestes de tri des emballages métalliques),
- 2011 : adaptation du matériel de collecte (acquisition des matériels de pesée dynamique et adaptation du parc de véhicules de collecte),
- 2011 : campagne forte de communication et de formation des agents,
- 2012 :
 - phase test de 8 mois pour permettre :
 - aux usagers de prendre conscience de leur production grâce à la mise en place du portail web,
 - au Grand Besançon de valider les nouvelles modalités de facturation, de tester les équipements et de les ajuster au besoin.
 - déploiement d'un dispositif spécifique d'accompagnement à la mise en place de la RI en habitat collectif.

Rappel : Face à ces investissements, au choix de la RI dynamique, le Grand Besançon a pu bénéficier d'un soutien financier exceptionnel de l'ADEME, à hauteur de 50 % de ses besoins.

II. Chiffres-clés



Parc de bacs sur l'ensemble du Grand Besançon :

- + 42 000 bacs à déchets résiduels,
- + 36 600 bacs à déchets recyclables,
- + 660 colonnes à verre,
- + 50 colonnes à textile.

Ressources humaines : 117 agents dont :

- 6 agents de catégorie A,
- 12 agents de catégorie B,
- 99 agents de catégorie C dont 1 emploi « Avenir »

III. Indicateurs

A/ Collecte

	Tonnages 2012 (sans correction des DNMA)	Production en kg/an/hab.2012 (évolution 2012/2011)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Source ADEME 2009
OM résiduelles	33 115	187	-7,43%	298
Collecte sélective	11 244	64	1,59%	45
Verre	5 720	32	0%	29
sous total SPED	50 079	283	-5,64%	372
Cartons des commerçants	417	2	0%	/
Textiles	311	2	36%	/
Déchetteries SYBERT	28 056	159	-6,16%	216
TOTAL	78 863	446	-4,90%	588

B/ Traitement

Indicateurs relatifs au traitement :

- 33 115 t de déchets résiduels incinérées,
- 11 024 t de déchets recyclables transférés au nouveau centre de tri exploité par le SYBERT depuis mars 2012,
- fréquentation en baisse de 10 % sur les 6 déchetteries localisées dans le Grand Besançon.

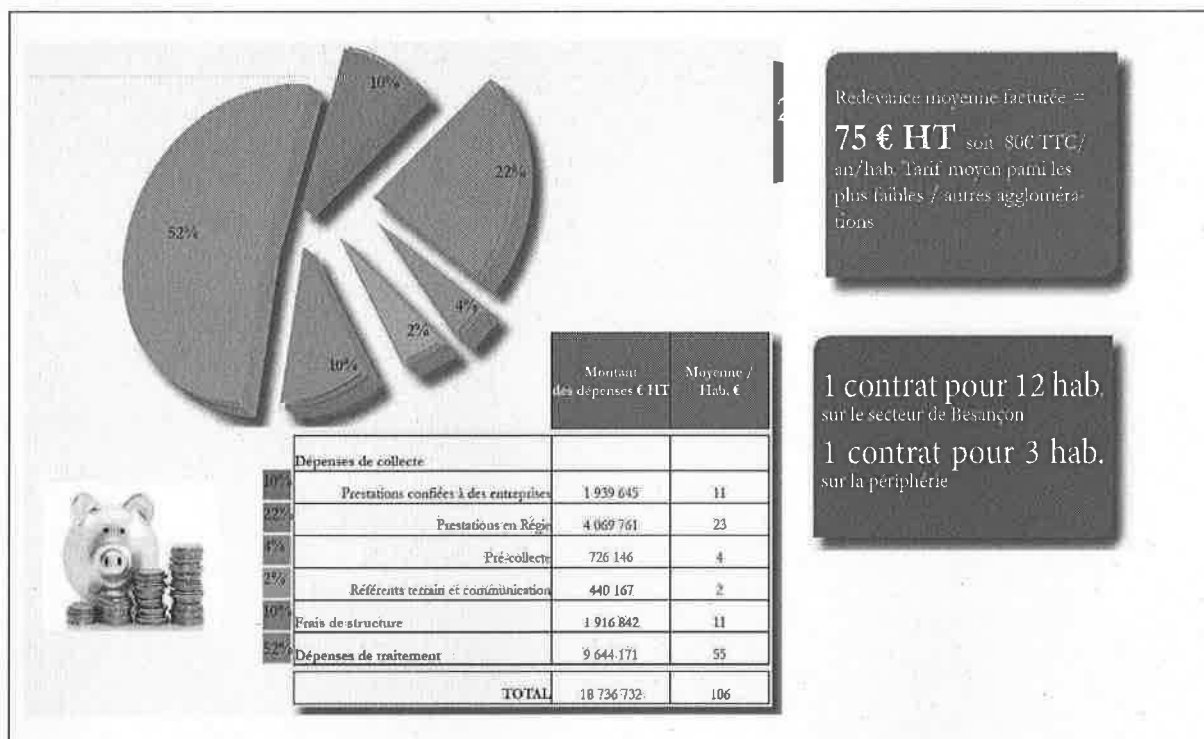
Indicateurs relatifs au Compostage :

- 1 385 composteurs individuels distribués par le SYBERT,
- installation de 3 chalets de compostage : rue de Savoie, Rue de la Liberté, Cité Parc des Chaprais, pouvant au total concernés près de 1 200 personnes.

C/ Finances

Budget de 18,8 M€ :

- REOM/RI 2012 des ménages : 13,2 M€,
- REOM/RI 2012 des non ménages : 2,8M €.



D/ Relations à l'utilisateur

	ACCUEIL DES USAGERS				ANIMATIONS SENSIBILISATIONS		
	VISITES	APPELS TEL	COURRIERS ENTRANTS	COURRIERS SORTANTS (hors factures émises)	NB ANIMATIONS	NB PERSONNES SENSIBILISEES	NB JOURS ANIMATIONS
2012	1 349	18 576	11 159	12 151	50	3 776	92
2011	567	11 730	6 663	8 859	98	8 542	128
Variation 2012 / 2011	138%	58%	67%	37%			

De nouveaux outils à disposition des usagers :

- mise en ligne d'un simulateur pour estimer sa facture de RI,
- actualisation du site internet,
- Le portail Web « Besançon-eMoi » bien accueilli et très fréquenté...

Des actions de sensibilisation et prévention :

- 92 jours d'animation au tri pour sensibiliser plus de 3 700 personnes,
- 38 sites accompagnés dans le cadre du projet Waste on a diet, soit plus de 4 900 habitants concernés...

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Prefecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le - 4 JUIL. 2013

Rapport annuel 2012

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Amagney, Arguel, Audeux, Auxon-Dessus, Auxon-Dessus, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Boussières, Brailans, Busy, Chalèze, Chalezeule, Champagney, Champoux, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chauenne, Chaudefontaine, Chemaudin, Dannemarie-sur-Crête, Deluz, Ecole-Valentin, Fontain, Franois, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux, Mazerolles-le-Salin, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, **Grand Besançon**  Morre, Nancray, Noiron, Novillars, Osselle, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Routelle, Saône, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thisse, Thoraise, Torpes, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, Vaux-les-Prés, Vorges-les-Pins

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 04 JUL. 2013

Sommaire

CE QUI S'EST PASSE EN 2012

p. 4

REPÈRES 2012

p. 5

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Compétence	p. 7
Territoire	p. 8
Fréquences-calendrier	p. 9
Moyens mis à disposition	p. 10
Niveaux de service	p. 11
Règlementation	p. 12
Organigramme	p. 13
Effectifs	p. 14



LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

Chiffres clés	p. 15
Résultats	p. 15
Régie et Prestataires	p. 17
La RI comment ça fonctionne	p. 18
Equipements liés à la RI	p. 19



LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

SYBERT	p. 21
Centres de traitement	p. 22
Incinération	p. 23
Tri et centre de tri	p. 23
Déchetteries	p. 25
Schéma des tonnages collectés, traités et valorisés	p. 26



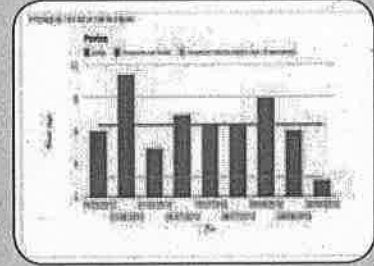
LES INDICATEURS FINANCIERS

Chiffres clés	p. 27
Prestations rémunérées	p. 29
Dépenses de fonctionnement	p. 30
Financement du SPED	p. 31
Investissements	p. 32



LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Chiffres clés	p. 32
Accueil/courriers	p. 33
Portail Web...	p. 34
Animations	p. 35
Accompagnement RI en habitat collectif	p. 36
Communication	p. 37



AUTRES INFORMATIONS

Comparatif national 2011	p. 41
Composition du financement 2012	p. 42
Exemple de facture RI	p. 43
Tarifs 2012	p. 44
Perspectives 2013	p. 46
Glossaire	p. 47

Démarrage de la RI !

Dès 2008, le Grand Besançon a annoncé sa volonté de mettre en oeuvre une politique volontariste d'amélioration de la gestion des déchets en instaurant des dispositifs incitatifs pour encourager les bonnes pratiques en matière de réduction, prévention, et valorisation des déchets.

La mise en oeuvre de la redevance incitative (RI) en est une composante forte, à échéance 2012.

Ces actions se sont inscrites logiquement dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Ce dernier impose le développement d'un levier incitatif par l'instauration d'un financement incitatif. C'est avec la RI que le Grand Besançon a décliné cette disposition.

Fort des échanges d'expériences et d'analyses, le Grand Besançon s'est positionné sur une RI à la pesée et à la levée, et a instauré des objectifs différenciés de réduction des déchets pour le pavillonnaire et l'habitat collectif pour 2014 :

- pavillonnaire = -35%
- collectif = -15%

Ainsi le potentiel d'actions est calibré selon le type d'habitat.

Malgré une pratique avancée de la REOM, le calendrier des actions à déployer pour instaurer la RI est resté très rythmé :

- 2010 : adaptation du parc de conteneurs : opération de conteneurisation dans les communes et puçage de tous les



bacs à déchets résiduels et uniformisation des gestes de tri des emballages métalliques.

- 2011 : adaptation du matériel de collecte : acquisition des matériels de pesée dynamique et adaptation du parc de véhicules de collecte
- 2011 : campagne forte de communication et de formation des agents de la Direction Gestion des Déchets
- 2012 : dès janvier, mise en place de la RI avec une phase test de 8 mois pour valider les différents dispositifs techniques et permettre aux usagers d'adopter les bons gestes pour la collecte, la réduction des déchets avant l'entrée en application de la RI en septembre.

NB : Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la RI en habitat collectif.

Le Grand Besançon a bénéficié d'un soutien financier exceptionnel de l'ADEME, à hauteur de 50% pour investissements spécifiques.

CE QUI S'EST PASSÉ EN 2012

Janvier à août :

- Test des matériels : vérification de la bonne réception des informations issues des tournées de collecte...
- Formation et appropriation des nouveaux équipements par les agents de collecte
- Mise en service du simulateur de calcul de la nouvelle redevance sur le site internet
- Mise en service de la rubrique Gestion des déchets du portail Web Besançon e-Moi : consultation des poids et pesées, paiement en ligne...

- Réorganisation des circuits de collecte en prévision du tracé du TRAM

Septembre à décembre :

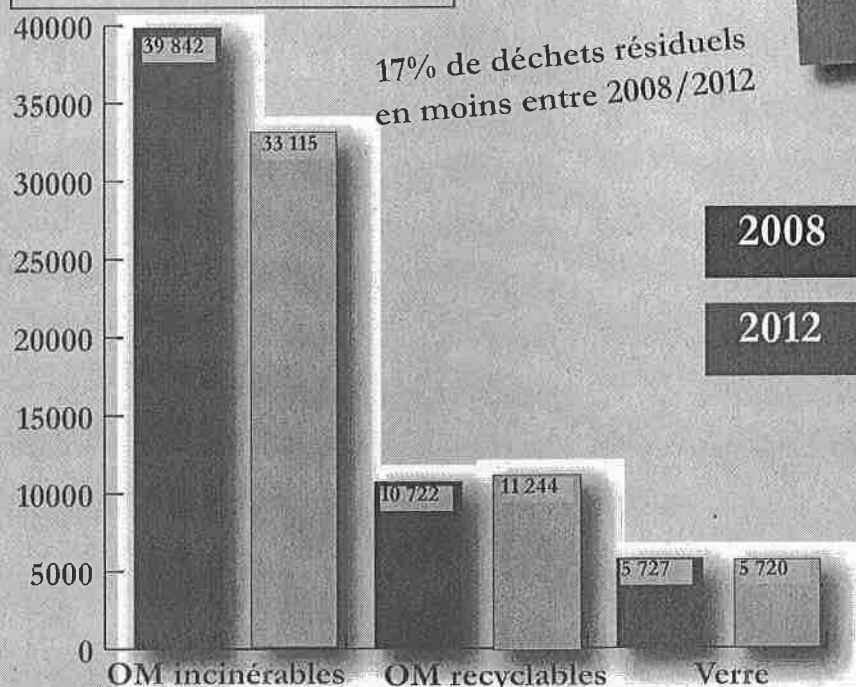
- 1^{er} septembre : lancement officiel de la RI

Et tout au long de l'année :

- Mise en place du dispositif d'accompagnement RI en habitat collectif
- Élaboration du bilan carbone de la Direction Gestion des Déchets
- Accueil de délégations communales et/ou intercommunales pour échanger sur la problématique de la RI
- Participation à des colloques et intervention pour des formations sur l'expérience du Grand Besançon en matière de RI
- Interview et articles de presse sur la mise en place de la RI

REPÈRES 2012

Un 1er pas réussi
vers les objectifs du
Grenelle de
l'Environnement



TONNAGES DES
DÉCHETS
RÉFÉRENCES 2008 /
RÉALISÉS 2012

Chiffres Clés :

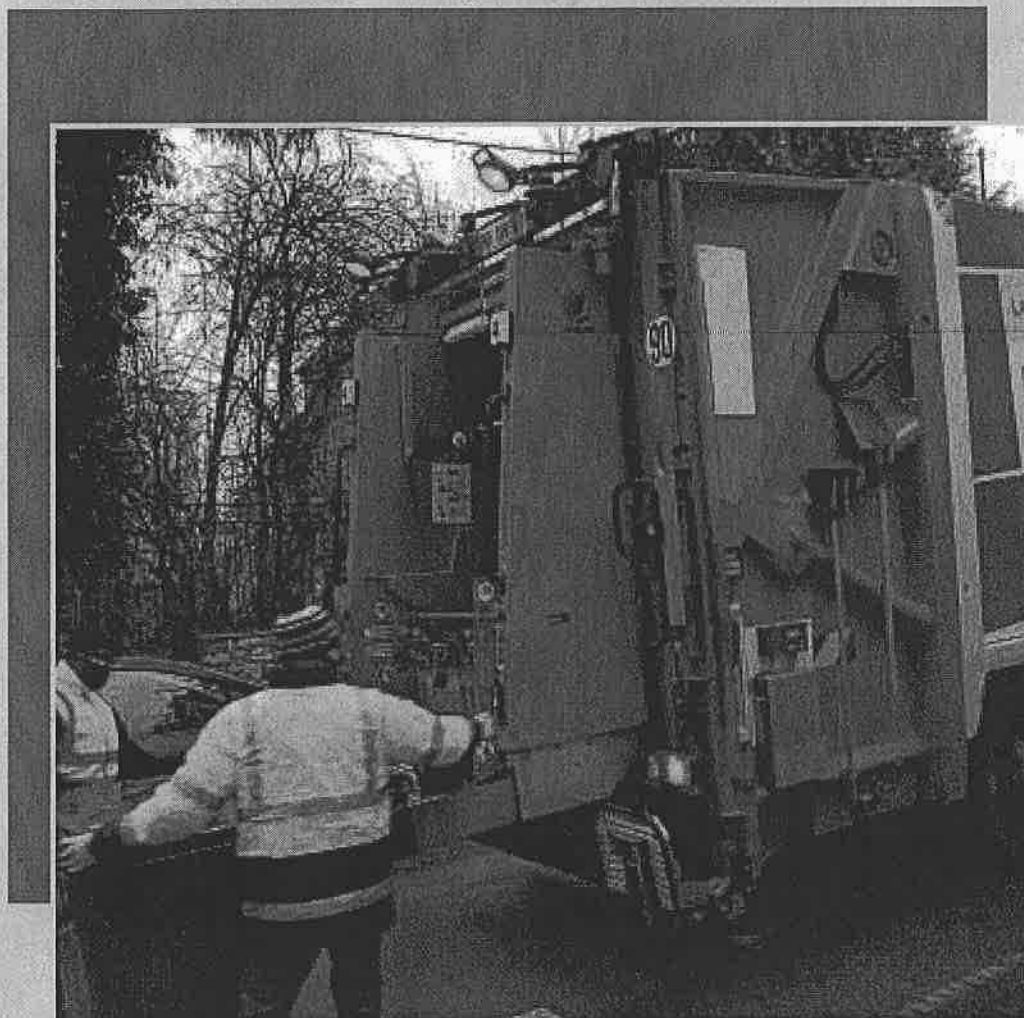
- Population 2010 : 176 904 hab.
- Budget annuel : 18,8 M€
- Recettes annuelles RI Ménages : 13,2 M€
- Recettes annuelles DNMA : 2,8 M€
- 3 factures REOM/ an
- Nombre de foyers redevables : env. 80 000

- OM résiduelles /an/hab. : 187 kg
- 34% des déchets pris en charge par le SPED sont recyclables
- Contribution des ménages à l'élimination des déchets/an : 75 € HT, soit 80 € TTC
- Contribution des professionnels à l'élimination des déchets : 1 501 € HT/ 1000L/ an

	Tonnages 2012 (sans correction des DNMA)	Production en kg/an/hab.2012 (évolution 2012/2011)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Source ADEME 2009
OM résiduelles	33 115	187	-7,43%	298
Collecte sélective	11 244	64	1,59%	45
Verre	5 720	32	0%	29
sous total SPED	50 079	283	-5,64%	372
Cartons des commerçants	417	2	0%	/
Textiles	311	2	36%	/
Déchetteries SYBERT	28 056	159	-6,16%	216
TOTAL	78 863	446	-4,90%	588

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

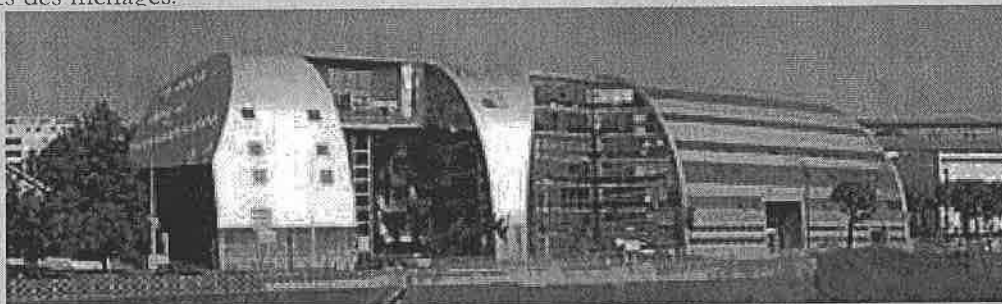
DIRECTION GESTION DES DECHETS



COMPÉTENCE DU GRAND BESANÇON

Le Grand Besançon exerce sa mission de Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa mission consiste à collecter les déchets des ménages.

Il peut également prendre en charge des déchets issus des activités professionnelles mais assimilables par leur nature à des déchets ménagers et qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière pour le SPED.



On qualifie ainsi de DNMA

(Déchets Non Ménagers Assimilés) les déchets issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui sont pris en charge par le SPED sans sujétion technique particulière.

Depuis 1999, le SYBERT (SYndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) assure à ces déchets un traitement conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du Code de l'environnement.

PRISE EN CHARGE DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

La collecte sélective concerne :

- Les emballages : cartons-cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (ELA), bouteilles, bidons et flacons plastiques, emballages métalliques.
- Les Journaux Revues Magazines (JRM)

Elle est réalisée soit en porte à porte ou en apport volontaire.

La collecte du verre concerne :

- Les bouteilles, pots et bocaux, flaconnages en verre ...

Elle est réalisée uniquement en apport volontaire.

La collecte des ordures ménagères résiduelles correspond à :

- La fraction résiduelle des ordures ménagères qui subsiste après retrait des fractions décrites ci-dessus, et de celles destinées à la déchetterie.

Elle est réalisée en porte à porte.

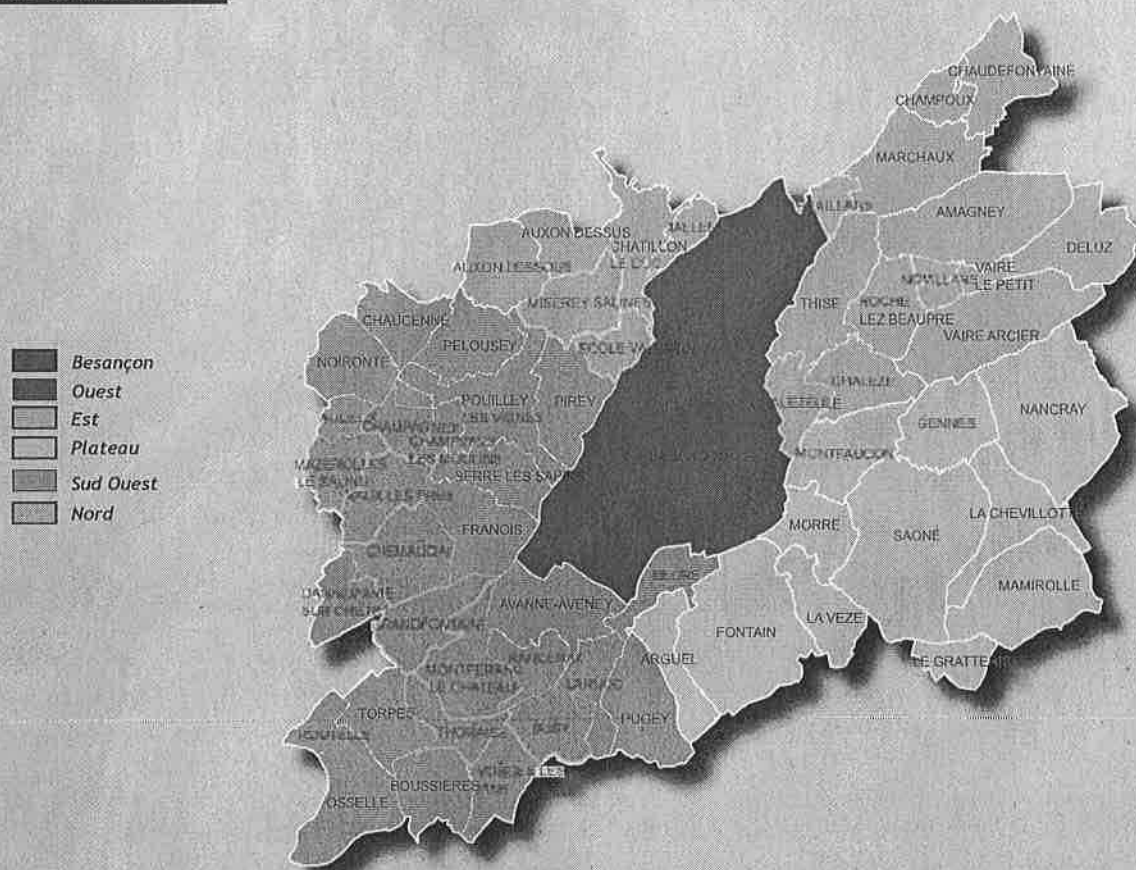
La collecte des cartons des commerçants

Elle est réalisée en pas de porte sur les principales zones commerciales de Besançon.

La collecte des textiles

Elle est réalisée par apport volontaire, gérée par Relais Est.

TERRITOIRE



- Besançon
- Ouest
- Est
- Plateau
- Sud Ouest
- Nord

8 POPULATION DESSERVIE

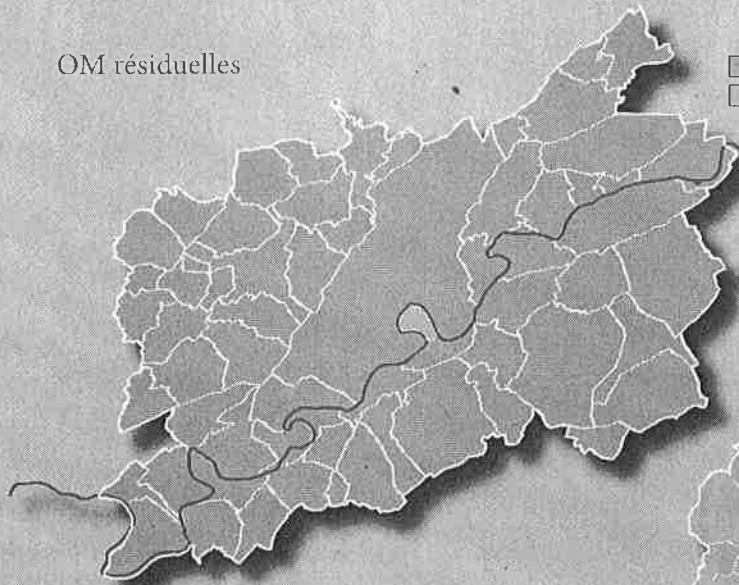
AMAGNEY	731	BUSY	558	CHEVILLOTTE	98
ARGUEL	238	CHALEZE	356	DANNEMARIE-SUR-CRETE	1 326
AUDEUX	437	CHALEZEULE	1 234	DELUZ	633
AUXON-DESSOUS	1 246	CHAMPAGNEY	264	ÉCOLE-VALENTIN	2 309
AUXON-DESSUS	1 158	CHAMPOUX	88	FONTAIN	954
AVANNE-AVENEY	2 340	CHAMPVANS-LES-MOULINS	347	FRANNOIS	1 860
BESANÇON	116 914	CHÂTILLON-LE-DUC	1 905	GENNES	599
BEURE	1 356	CHAUCENNE	542	GRANDFONTAINE	1 415
BOUSSIÈRES	1 094	CHAUDEFONTAINE	218	GRATTERIS	166
BRAILLANS	151	CHEMAUDIN	1 430	LARNOD	650
MAMIROLLE	1 699	OSSELLE	397	TALLENAY	396
MARCHAUX	1 117	PELOUSEY	1 440	THISE	3 191
MAZEROLLES-LE-SALIN	201	PIREY	1 958	THORAISE	288
MISEREY-SALINES	2 137	POUILLEY-LES-VIGNES	1 898	TORPES	922
MONTFAUCON	1 520	PUGEY	778	VAIRE-ARCIER	528
MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	2 195	RANCENAY	306	VAIRE-LE-PETIT	200
MORRE	1 326	ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ	2 042	VAUX-LES-PRÉS	360
NANCRAY	1 256	ROUTEILLE	481	VÈZE	432
NOIRONTE	336	SAÔNE	3 260	VORGES-LES-PINS	542
NOVILLARS	1 544	SERRE-LES-SAPINS	1 537		

NB HABITANTS TOTAL 176 904

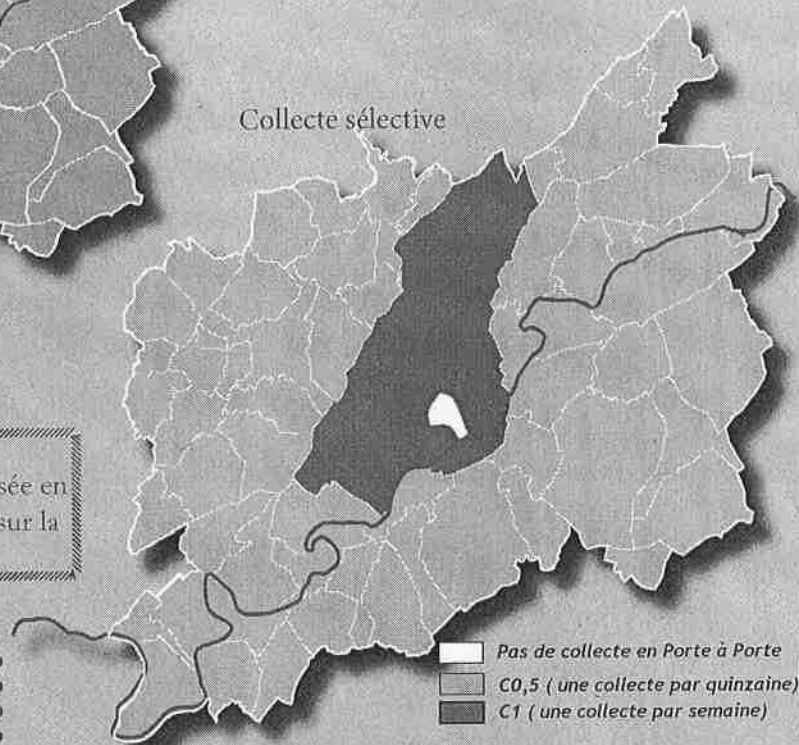
FRÉQUENCES DE COLLECTE

OM résiduelles

C1 (une collecte par semaine)
 C2 (2 collectes par semaine)



Collecte sélective



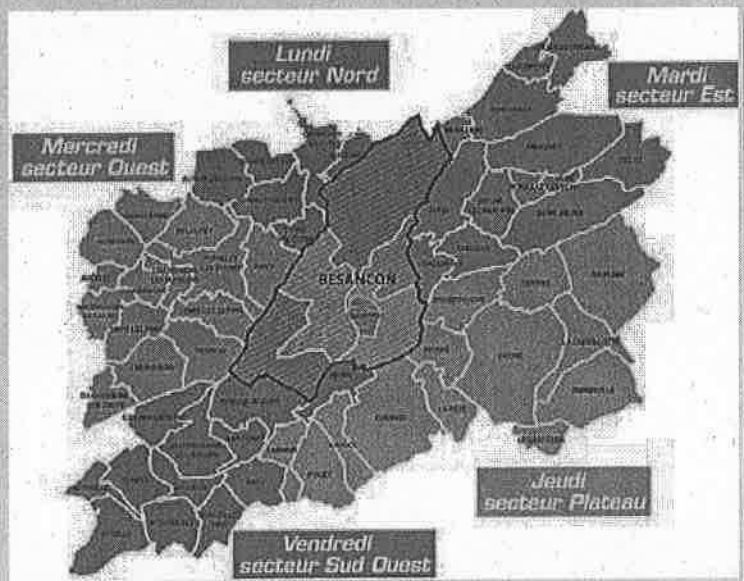
Verre
 La collecte du verre est généralement réalisée en C1 sur le secteur de Besançon et en C0,5 sur la périphérie.

Pas de collecte en Porte à Porte
 C0,5 (une collecte par quinzaine)
 C1 (une collecte par semaine)

SERVICE COMPLET

- En complément de la prestation de collecte en porte à porte et dans le cadre de limites très précises présentées dans son règlement de collecte, le SPED offre à tout bisontin la possibilité de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et rentrée des bacs.
- Ce dispositif, instauré dans les années 70, a pour objectif principal de limiter le temps de présence des conteneurs sur la voie publique notamment dans les quartiers où l'espace public est restreint.
- Ce dispositif implique que des agents du service pénètrent à l'intérieur des propriétés pour y prendre en charge les bacs et les présenter en bordure de voirie aux véhicules de collecte.
- Après vidage des bacs, des agents du service procèdent à la réintégration de ces bacs dans leur lieu d'entreposage originel.
- Les bisontins, qui en bénéficient, financent intégralement ce service qui leur est spécifique.

CALENDRIER DE COLLECTE



MOYENS MIS À DISPOSITION DES USAGERS



PARC DE BACS :

42 086 bacs OM résiduelles (ou bacs «gris»)

36 619 bacs jaunes de collecte sélective

62 colonnes de collecte sélective EMR au centre ville bisontin

INCIDENTS :

94 bacs incendiés = -36% /2011

392 bacs volés ou perdus soit +66%/2011

PARC DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :

653 colonnes à verre aériennes dont 401 sur Besançon

9 colonnes à verre semi-enterrées, dont 6 sur la périphérie

8 colonnes à verre enterrées sur Besançon

52 colonnes à textiles sur le Grand Besançon

COLLECTE DES TEXTILES

Le Grand Besançon a conventionné avec le Comité Textile Franc Comtois (Relais Est, Emmaüs, TRI) pour la mise en place, la collecte et la valorisation des textiles déposés en Point d'Apport Volontaire (PAV).



RÉCAPITULATIF DES NIVEAUX DE SERVICES

	NIVEAU DE SERVICE		Colonnes		
	collecte OM résiduelles	collecte OM recyclables	EMR	Verre	Textile
Amagney	A	C		4	
Arguel				1	
Audeux				3	
Auxon-Dessous				3	1
Auxon-Dessus				2	
Avanne-Aveney				11	
Besançon - Centre	B	D	62	401	26
Besançon - Hors Centre	A	E			
Beure			5	1	
Boussières			4		
Brillans					
Busy			3		
Chalèze			2		
Chalezeule			5	1	
Champagny			1		
Champoux			1		
Champvans les Moulins			1		
Châtillon le Duc			5	2	
Chaucenné			2		
Chaufontaine			2		
Chemaudin			4		
Dannemarie sur Crête			5	1	
Deliz			2		
Ecole-Valentin			12		
Fontain			4	1	
François			3		
Gennes			2	2	
Grandfontaine			3	1	
La Chevillotte			2		
La Vèze			2		
Larnod			5		
Le Gratteris			1		
Mamirolle			9	1	
Marchaux			7	2	
Mazerolles			1		
Miserey-Salines			8		
Montfaucon			6	1	
Montferrand le Château			11		
Morre			5		
Nancray			4		
Noironne		2			
Novillars		8	3		
Osselle		2			
Pelousey		8	1		
Pirey		12	1		
Pouilley les Vignes		7	2		
Pugy		4			
Rancenay		3			
Roche lez Beaupré		6	1		
Routelle		1			
Saône		12	2		
Serre les Sapins		4			
Tallenay		2			
Thise		13	1		
Thoraize		4			
Torpes		5			
Vaire Arcier		2	1		
Vaire le Petit		1			
Vaux les Prés		3			
Vorges les Pins		2			
TOTAUX			62	653	52

.....
Niveau A :

 collecte des bacs en
 porte à porte
 1 collecte par semaine

.....
Niveau B :

 collecte des bacs en
 porte à porte
 2 collectes par semaine

.....
Niveau C :

 collecte des bacs en
 porte à porte
 1 collecte par quin-
 zaine

.....
Niveau D :

 collecte par apport vo-
 lontaire en PAV

.....
Niveau E :

 collecte des bacs en
 porte à porte
 1 collecte par semaine

RÈGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE DE COLLECTE

RÈGLEMENT DE COLLECTE ET DE FACTURATION



Le règlement de collecte et de facturation version 2012 définit les conditions d'application du service public à disposition des habitants et autres usagers du service. L'objectif principal de l'élaboration d'un « règlement de collecte » est également l'occasion pour la collectivité d'analyser son organisation de la collecte au regard de la situation existante en matière de gestion des déchets. Ainsi l'édition 2012 a été élaborée pour mieux s'adapter au contexte généré par la mise en place de la RI.

Ce document précise donc toutes les modalités qui s'appliquent pour le placement, le retrait des bacs, la collecte, la facturation...

L'intégralité de ce document est disponible sur demande ou consultable via le site internet du Grand Besançon. Les éléments principaux à retenir sont récapitulés dans une version plus synthétique et pédagogique consultable aussi sur internet («L'essentiel» du règlement communautaire de collecte et de facturation).

12

GUIDE DE LA GESTION DES DÉPÔTS SAUVAGES

Pour répondre à la demande des maires souhaitant des informations sur les différentes procédures de gestion des dépôts sauvages de déchets, le Grand Besançon a élaboré un mémento sur la gestion de ceux-ci.

Ces actes d'incivilités sont de deux natures différentes et peuvent donc faire l'objet de procédures différentes et néanmoins complémentaires :

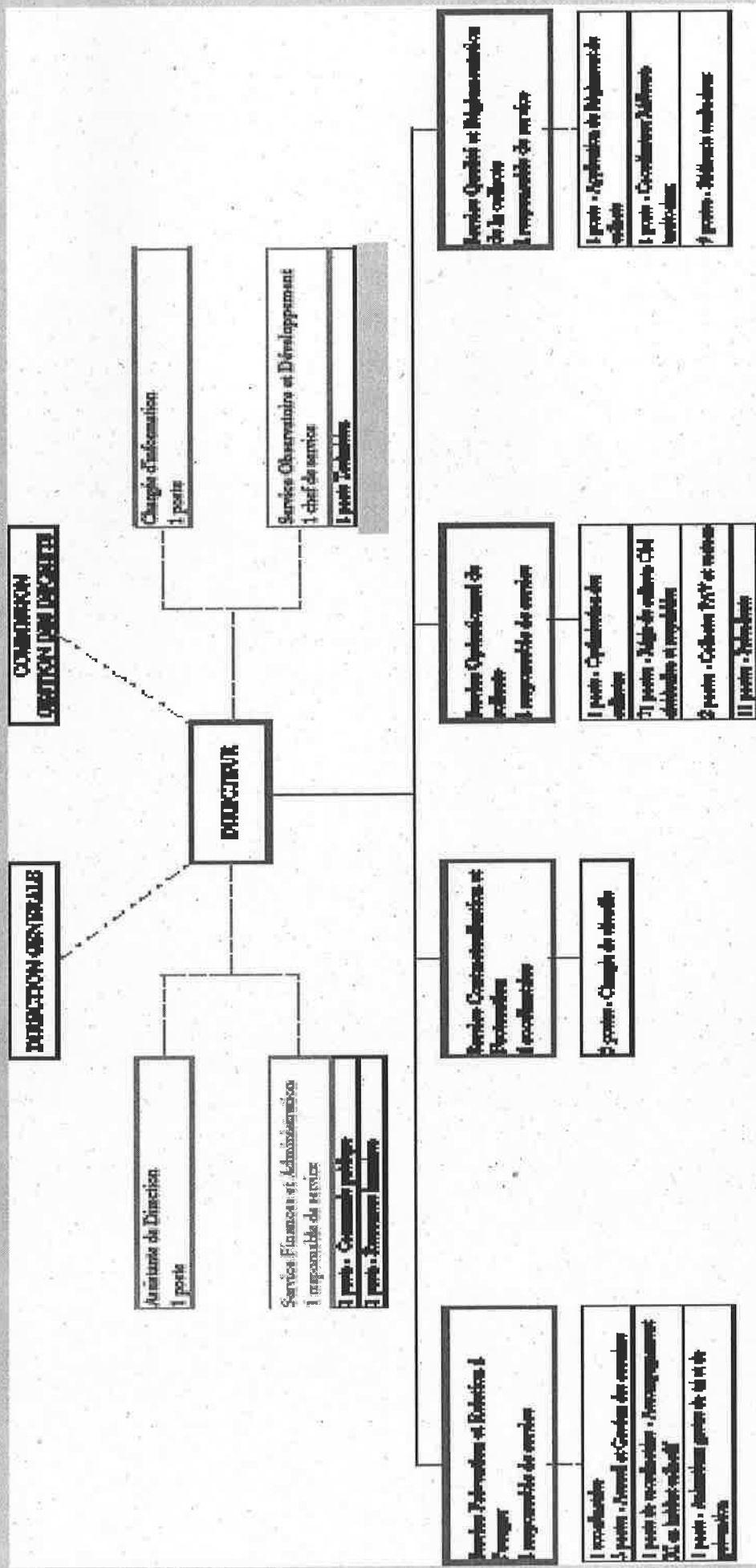
1ère situation : dépôts de sac(s) à côté des bacs les jours de la collecte : le Grand Besançon peut intervenir dans le cadre de son pouvoir de police spéciale lié au respect du règlement de collecte, applicable depuis le 1er septembre 2012. Ainsi, les 10 agents assermentés peuvent intervenir pour constater le non-respect du règlement de collecte, procéder à la demande de rectification.

En cas de récidive ou de maintien de la situation, le Grand Besançon peut émettre une facture correspondant aux frais d'élimination des déchets, et modifier la dotation en bacs du titulaire du contrat (procédure d'ajustement d'office).

2ème situation : dans tous les autres cas : le maire reste compétent par son pouvoir de police générale.



ORGANIGRAMME



Catégorie A : 6 agents

Catégorie B : 12 agents

Catégorie C : 99 agents

soit : 117 agents permanents

1 agent «emploi avenir» recruté en 2012

EFFECTIFS

Répartition Femmes/Hommes à la Direction Gestion des Déchets



Femmes

Catégorie A : 1 agent

Catégorie B : 8 agents

Catégorie C : 7 agents



Hommes

Catégorie A : 5 agents

Catégorie B : 4 agents

Catégorie C : 92 agents

Pour palier les surcroits de travail, les absences temporaires ou les absences saisonnières, la Direction Gestion des déchets a recours à diverses solutions :

4 179 heures supplémentaires en 2012

EMPLOIS TEMPORAIRES

La Direction Gestion des Déchets a contractualisé avec la société INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels en personnels. Cette structure propose du personnel en réinsertion.

Ainsi, en 2012, 28 agents INTERMED ont été appelés en renfort pour effectuer 349 journées de travail équivalent à 1,78 ETP.

CDD

14

7 agents ont été recrutés en CDD pour assurer des missions temporaires

EMPLOIS SAISONNIERS : Pendant la période estivale, la DGD engage des agents saisonniers en qualité de ripeurs pour des périodes de 3 à 4 semaines consécutives.

14 agents saisonniers pour 2012

L'ÉVALUATION DES

RISQUES

PROFESSIONNELS

La démarche d'évaluation des risques professionnels initiée en 2007 s'est poursuivie en 2012.

Les documents uniques d'évaluation des risques professionnels relatifs à la collecte des points d'apport volontaire, et à l'équipe de précollecte ont été réalisés en 2012 et validés en CHS

LA SÉCURITÉ AU

TRAVAIL : ACCIDENTS

DU TRAVAIL

7 arrêts de travail pour accidents corporels comptabilisent

63 jours d'arrêts

2 ACMO

ABSENTÉISME

16 % absentéisme à la Direction de la Gestion des Déchets

INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE



CHIFFRES CLES

	Tonnages 2012 (sans correction des DNMA)	Production en kg/an/hab. 2012 (évolution 2012/2011)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Source ADEME 2009
OM résiduelles	33 115	187	-7,43%	298
Collecte sélective	11 244	64	1,59%	45
Verre	5 720	32	0%	29
sous total SPED	50 079	283	-5,64%	372
Cartons des commerçants	417	2	0%	/
Textiles	311	2	36%	/
Déchetteries SYBERT	28 056	159	-6,16%	216
TOTAL	78 863	446	-4,90%	588

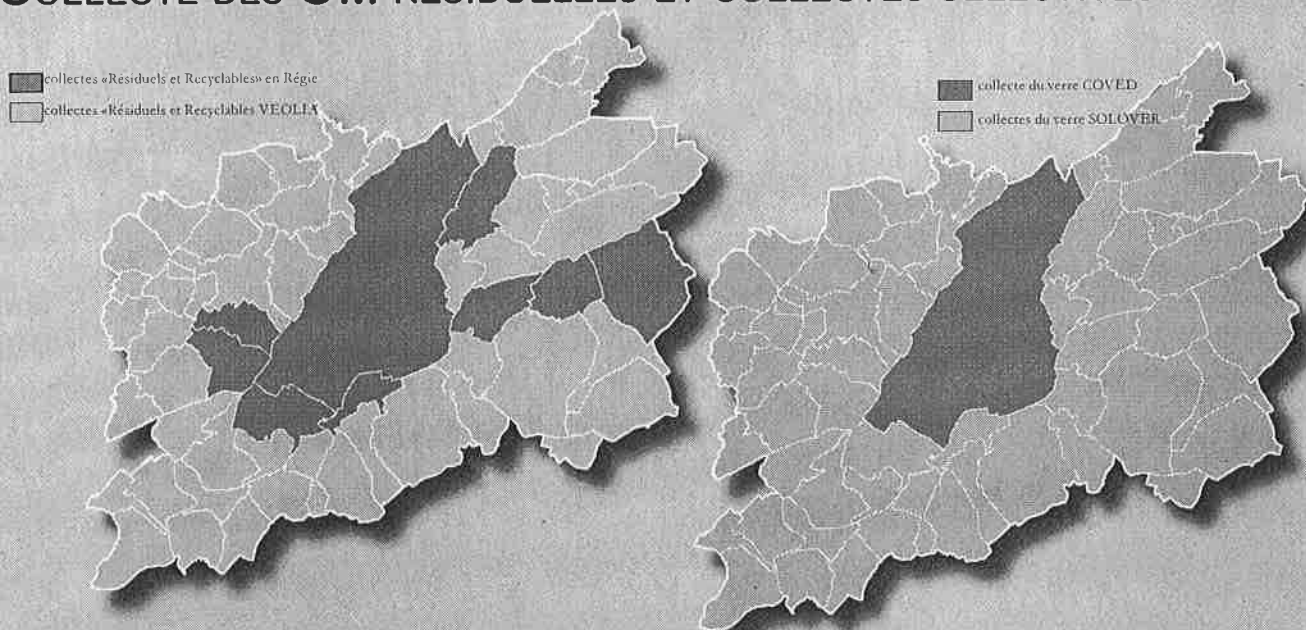
16

RÉSULTATS 2012 PAR SECTEUR DE COLLECTE

	OM résiduelles		Collecte sélective		Verre		TOTAL	
	t	Kg/an/hab.	t	Kg/an/hab.	t	Kg/an/hab.	t	Kg/an/hab.
Besançon	25 038	214	7 050	60	3 175	27	35 263	302
Périphérie	8 077	135	4 194	70	2 545	42	14 816	247
TOTAL	33 115	187	11 244	64	5 720	32	50 079	283

REGIE ET PRESTATAIRES

COLLECTE DES OM RÉSIDUELLES ET COLLECTES SÉLECTIVES



VÉHICULES :	BOM OM	CAMIONS grue / tracteur+ remorque (40T)	VÉHICULES PRÉCOLLECTE	AUTRES
GRAND BESANCON DGD	17	1	3	15
COVED		1		
SOLOVER		1		
VEOLIA	6			
SITA	1			

EFFECTIFS DES PRESTATAIRES :

COVED : 1 chauffeur grutier
 SOLOVER : 1 chauffeur grutier
 VEOLIA : 4 conducteurs + 6 ripeurs + 5 conducteurs/ripeurs + 5 intérimaires
 SITA : 1 conducteur + 1 ripeur

La Régie en quelques chiffres :

183 737 km parcourus par les BOM

166 963 km parcourus par les véhicules légers

21 829 heures d'utilisation des BOM (-10 % / 2011)

210 585 litres total de carburant utilisés (dont 93 % de Gazole)

435 immobilisations des BOM d'une durée moyenne de 2,5 jours

Les prestataires en quelques chiffres :

225 356 km parcourus par les BOM

160 860 litres de carburant

448 h d'immobilisations des BOM

LA RI COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

47 823 mouvements de bacs en 2012, soit 38 mouvements par jour

1 Bac gris équipé d'une puce électronique



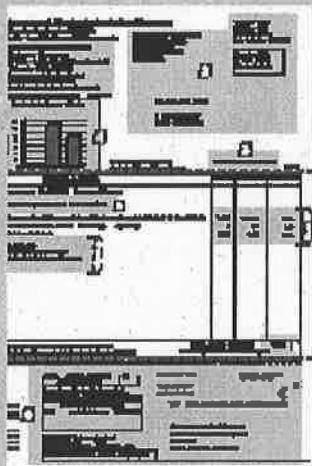
2 Reconnaissance de la puce, Pesée (poids du bac calculé par la différence entre le poids du bac plein et le poids du bac après vidage) Enregistrement des données



18

Traitement des données par le service commercial pour la facturation

4



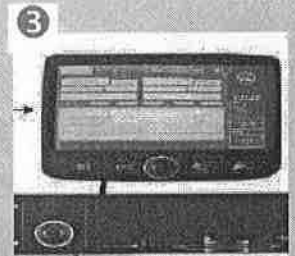
Informations consultables depuis le portail web www.besancon-emoi.fr



3 Transfert des données pour contrôle et analyse



LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE LIES A LA RI



1 puces RFID installées sous la collerette des bacs à déchets résiduels

2 Camion-benne équipé à l'arrière des systèmes de pesons

3 tableau de bord du conducteur

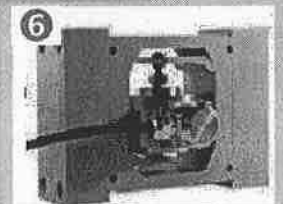
4 tableau de bord des ripeurs installé à l'arrière de la BOM

5 pastille verte attestant du contrôle des Poids et Mesures

6 système de pesée

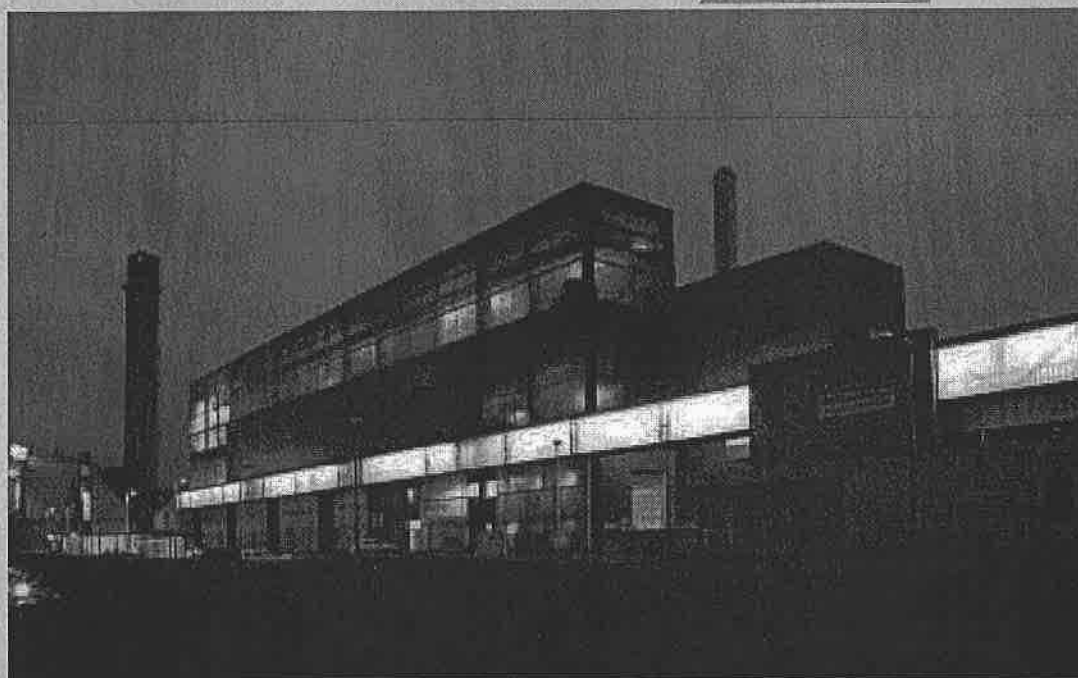
7 système d'identification

8 9 captures d'écran affichant les données issues des tournées de collecte - gestion en temps réel des informations via le logiciel Optimanager.



INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

20



Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Lorsque toute ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un EPCI, les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité de la collectivité d'origine. Ce rapport doit être adressé avant le 30 Septembre aux communes membres.

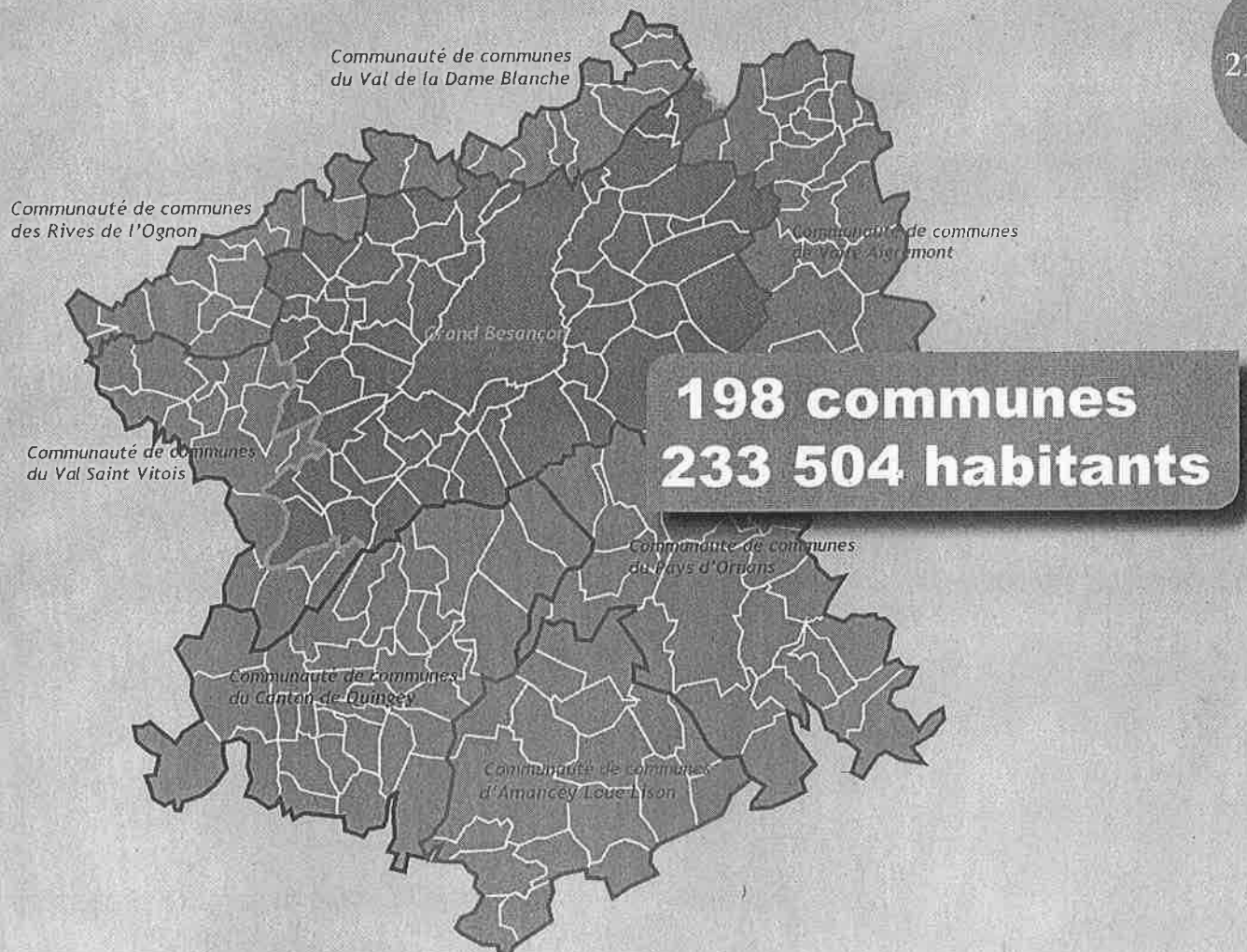
Le Grand Besançon a transféré la compétence traitement au SYBERT, il entre donc dans ce champ d'application. Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral du 1er Septembre 1999. Ses statuts ont été modifiés courant de l'année 2006; aux termes de l'article 4 des statuts modifiés, la compétence «traitement des déchets des ménages et assimilés» du SYBERT comporte notamment :

- Le traitement des déchets résiduels des ménages et assimilés (par incinération, ...),
- La construction et la gestion de centres de tri,
- La création et la gestion de déchetteries,
- Le compostage des déchets organiques,
- Le traitement des déchets ultimes,
- La réhabilitation des sites des anciennes décharges.

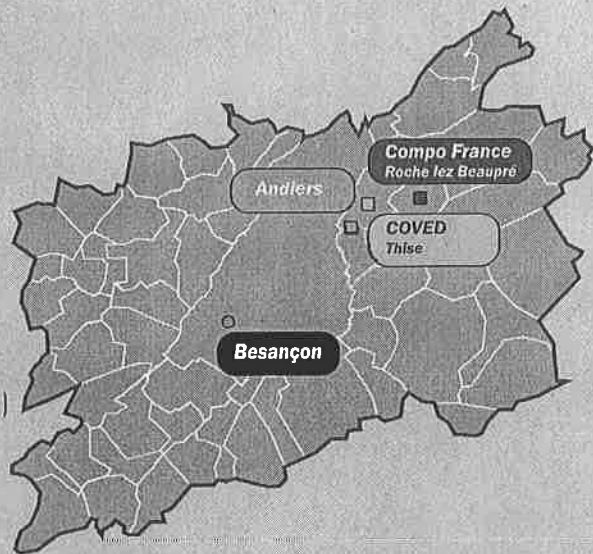
La montée en charge du SYBERT pour l'exercice effectif de ses différentes missions s'est faite progressivement; initiée en Juillet 2000 pour les déchetteries, cette période transitoire est désormais achevée. Le SYBERT exerce la totalité de sa compétence.

Le SYBERT présente son propre rapport d'activité où figurent toutes les informations liées au traitement des déchets ménagers.

SYBERT



CENTRES DE TRAITEMENT OM RÉSIDUELLES ET VALORISATION OM RECYCLABLES



UIOM à Besançon - Capacité 59 600t/an

Rupture de charge des collectes sélectives à Roche lez Beaupré par Coved jusqu'au 30.06.12 puis à Besançon

Centre de tri Coved à Aspach (68) ou à Faimbe (25) jusqu'au 30.06.12 - hors Grand Besançon - capacité 32 000t/an

Centre de tri à Besançon à compter du 1er juillet 2012 - capacité de 20 000 t/an

Site de compostage des déchets verts issus des dépôts en déchetteries - capacité de 15 000t/an

Installation de stockage des déchets non dangereux - à Corcelles Ferrières - hors Grand Besançon - capacité de 108 000t/an

Installation de stockage des déchets inertes à Besançon - 630 000m3/an

Valorisation des matériaux recyclables issus des collectes en France voire en Europe

Papiers : Papeterie Grégoire (88)

Mise en balles des cartons à Chemaudin par Sita (25)

Cartons : suite à la fermeture des Papeteries du Doubs à Novillars, les cartons ont été acheminés dans le département 68

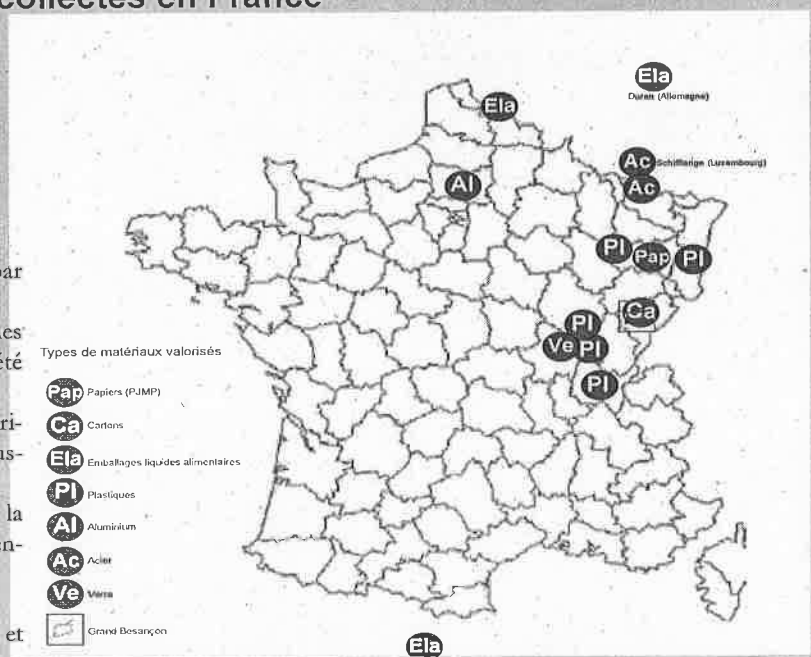
Emballages Liquides Alimentaires : Léri-da en Espagne et Düren en Allemagne, Bousbecque (59)

Plastiques : Sorepa Neuchateau (88), MPB la Loyère (21), CPA Pont d'Ain (69), Freudenberg Colmar (68)

Aluminium : Affimet Compiègne (60)

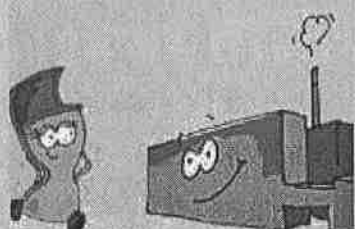
Acier : Arcellor Mittal Seremange (57) et Schifflange (Luxembourg)

Verre : Chalon S/Saône (71)



INCINÉRATION

L'intégralité des OM résiduelles des déchets ménagers du Grand Besançon est transportée à l'Usine d'incinération de Besançon (UIOM.) En 2012, ce sont 52 116 t qui ont été traitées par cette installation dont 65 % issues des collectes du Grand Besançon.



33 115 tonnes incinérées issues des collectes de déchets ménagers du Grand Besançon, soit 65% des déchets incinérés à l'UIOM

L'usine d'incinération a été mise en service en 1971. Elle a subi plusieurs étapes de modernisation avec notamment une mise aux normes en 2005 pour répondre aux exigences de l'arrêté ministériel du 20 Septembre 2002. Un traitement complémentaire des oxydes d'azote a été mis en place en 2006 sur le four mis en service en 2002

L'UIOM comporte deux fours :

- Four III d'une capacité de 3t/h mis en service en 1976,
- Four IV d'une capacité de 4t/h mis en service en 2002.



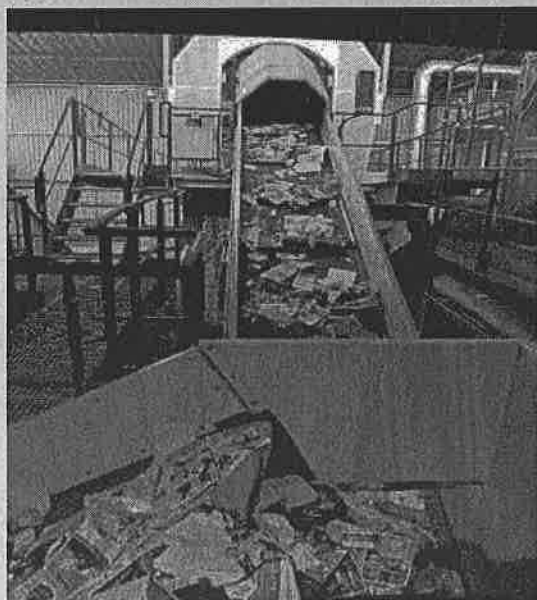
La chaleur produite par incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de Planoise. L'énergie récupérée représente environ 40 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

L'incinération des déchets ménagers du Grand Besançon a généré :

- Production de 37 193 MWh d'énergie, dont 34 819 MWh thermique et 2 374 MWh électrique
- Mâchefers (5 688 t) entièrement valorisés directement ou après maturation,
- Récupération puis le recyclage de 743 t de métaux dont 713 t d'acier et 30 t d'aluminium récupérés sur les mâchefers,
- Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des OM (REFIOM) : 1 024 t enfouies en Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

23

LE TRI ET SON NOUVEAU CENTRE DE TRI



Le tri des collectes sélectives a été réalisé en partie en 2012 dans le nouveau centre de tri exploité par le SYBERT, à Besançon.

L'exploitation a débuté en mars 2012 avec l'apport des déchets ménagers recyclables issus de la Régie de collecte du Grand Besançon

A compter du 2 juillet 2012, l'ensemble des déchets ménagers recyclables des adhérents du SYBERT a été trié dans le centre de tri de Besançon.

Geste de tri unique
sur l'ensemble du territoire du
Grand Besançon.



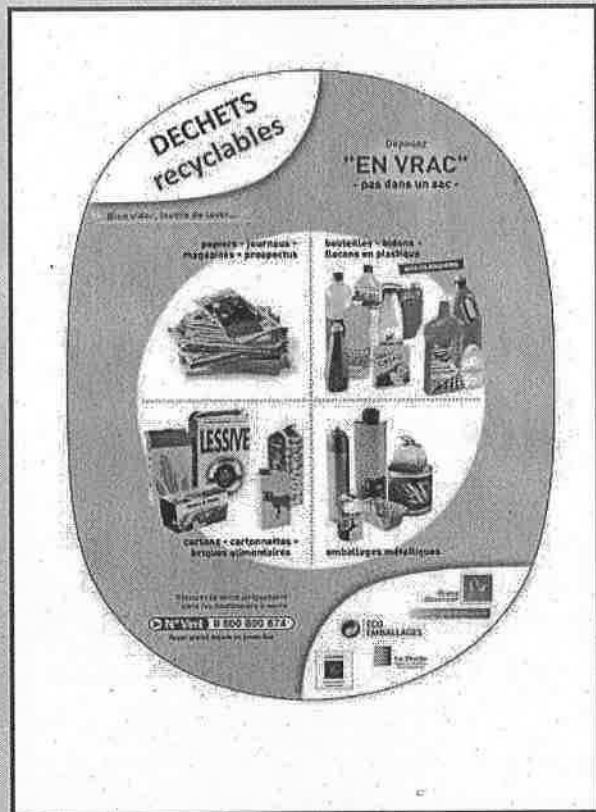
Papiers journaux magazines
53,10% %

Cartons cartonnettes 21,4%

Métaux
2,7%

Plastiques 6,10%

Refus de tri 14,60%



	Papiers	Cartons	Plastiques	Métaux	Refus de tri	TOTAL*
Grand Besançon	5 972	2 406	693	310	1 643	11 024
Soit %	53,10%	21,40%	6,10%	2,70%	14,60%	

* Une freinte de 2% est appliquée sur les tonnages entrants en centre de tri.
Elle représente les pertes de matières fines durant le processus de tri.

DÉCHETTERIES

6 déchetteries sur le territoire du Grand Besançon

Fréquentation 2012 en baisse de 10,34%

28 056 t de déchets pris en charge dans les 6 déchetteries

Déchetteries du Grand Besançon	Apports 2012 (en nombre)	Évolution 2012/2011
Andiers	94 837	-7,6%
Besançon Tilleroyes	118 372	-20,2%
Marchaux	11 701	-6,8%
Pirey	71 541	-7,1%
Saône	59 035	0,2%
Thoraïse	32 819	-2,2%



COMPOSTAGE



session de formation au compostage et chalet de compostage - SYBERT

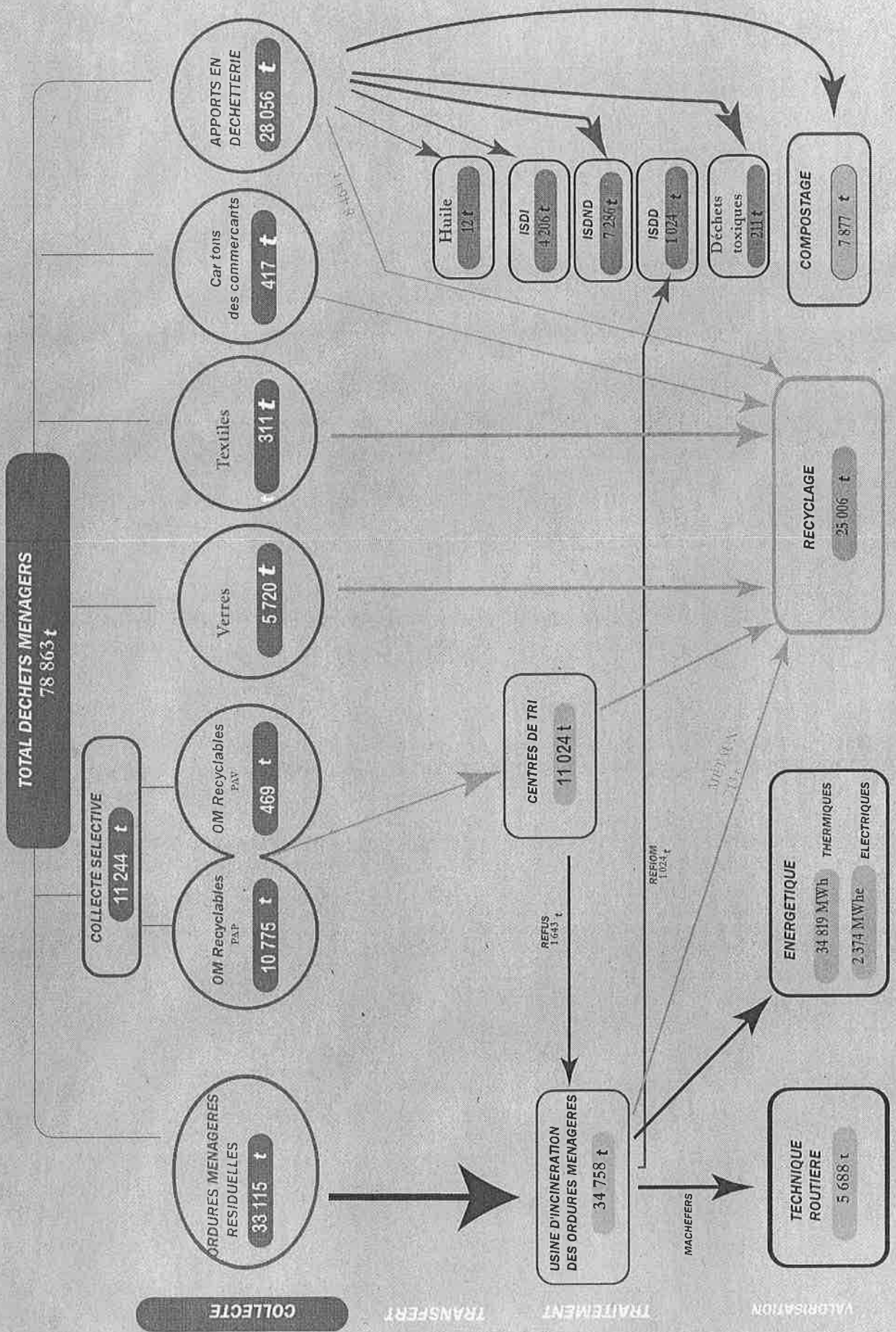


Depuis 2008, ce sont plus de 6 400 composteurs individuels qui ont été délivrés sur le Grand Besançon

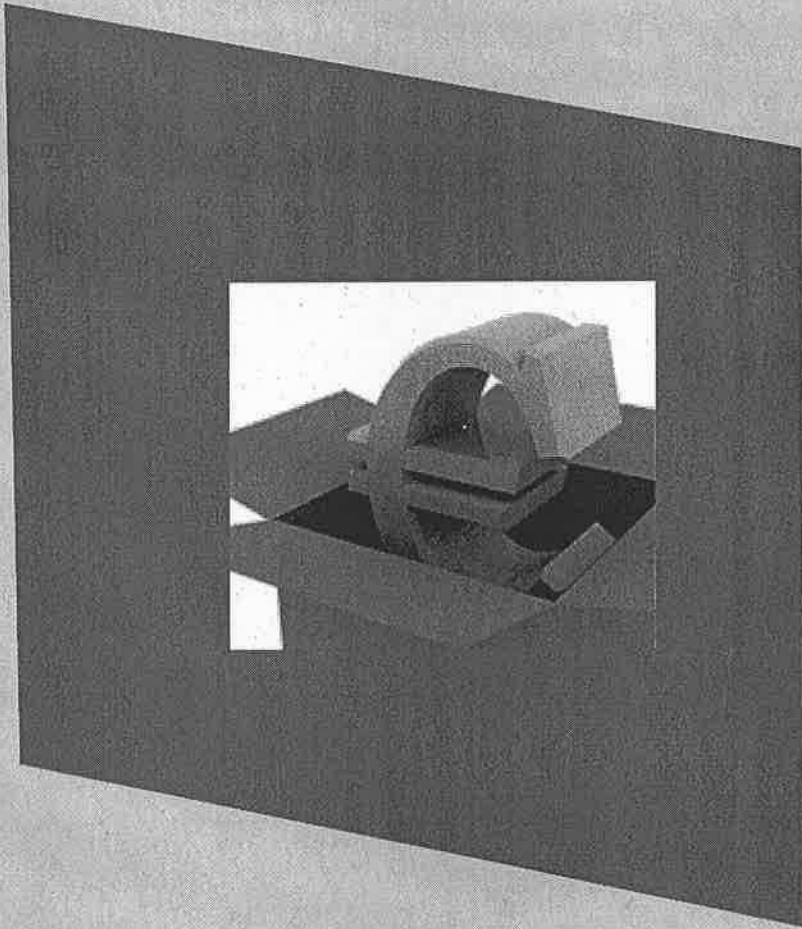
2012 : 1385 composteurs individuels ont été distribués dans le Grand Besançon

47 sites ont été accompagnés par le SYBERT en 2012 dans la démarche de compostage en pied d'immeuble, soit plus de 3 100 habitants concernés.

Installation de 3 chalets de compostage (jusqu'à 20 tonnes par an), adaptés aux zones d'habitat collectif dense disposant d'espaces verts.



INDICATEURS FINANCIERS



Conformément au Décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, le présent rapport évoque les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats.

CHIFFRES CLÉS

- Budget : 18,8 M€
- REOM/RI 2012 des ménages : 13,2 M€
- REOM/RI 2012 des non ménages : 2,8M€
- Nombre de nouveaux marchés : 6
- Nombre de marchés en cours d'exécution : 10 (hors marchés avec les services mutualisés : achats de pièces détachées, reprographie, habillement, restauration...)
- 2 129 mandats émis
- 655 factures reçues
- 830 titres de recettes - hors factures REOM

PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Prestation	Prestataires	Montant € HT
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	887 262
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	550 082
Collecte du verre	COVED	216 188
	SOLOVER	171 168
Collecte des cartons des commerçants	SITA CENTRE EST	83 560
	TOTAL	1 908 260

28

PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES AU SYBERT

La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :

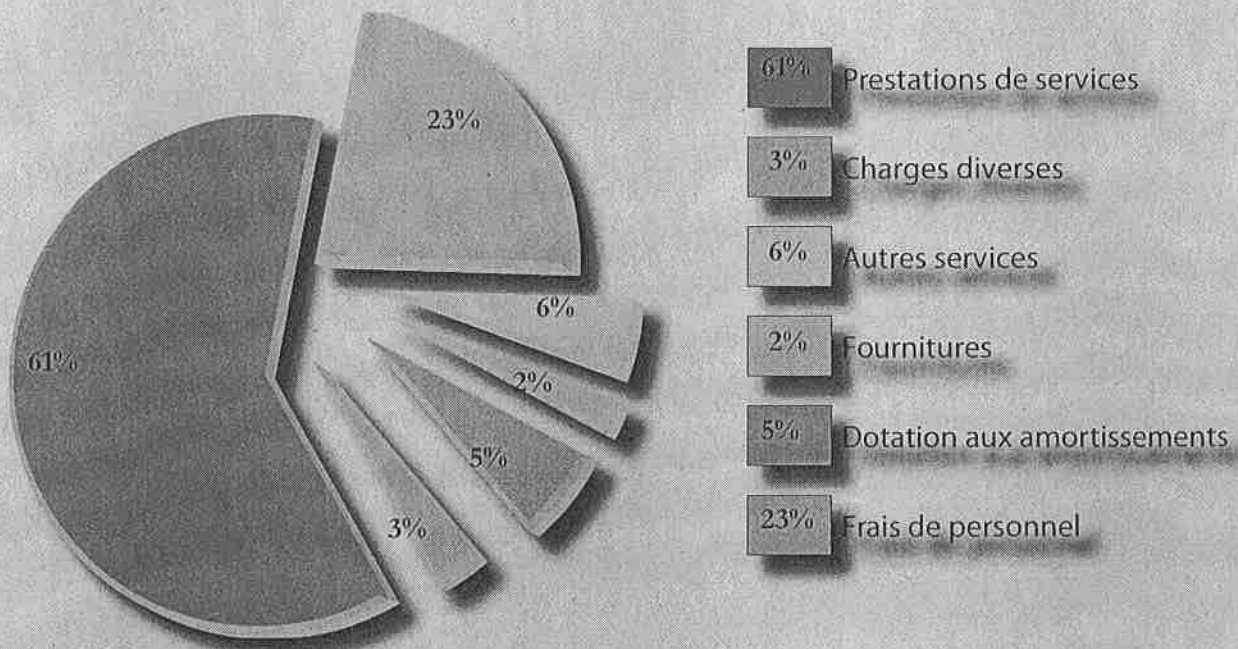
- Pour le tri : les papiers, JRM (non soutenus par Eco-Emballages),
- Pour l'incinération : l'énergie, et les métaux récupérés par les mâchefers,
- Pour les déchetteries : les différents matériaux rachetés par les filières ou fédérations.

Prestation	Montant € HT
Prestation de tri	1 899 282
Prestation d'incinération - TGAP comprise	3 300 956
Déchetteries	3 656 178
Compostage individuel	118 340
Administration générale	416 839
Valorisation de la matière organique	252 576
TOTAL	9 644 171

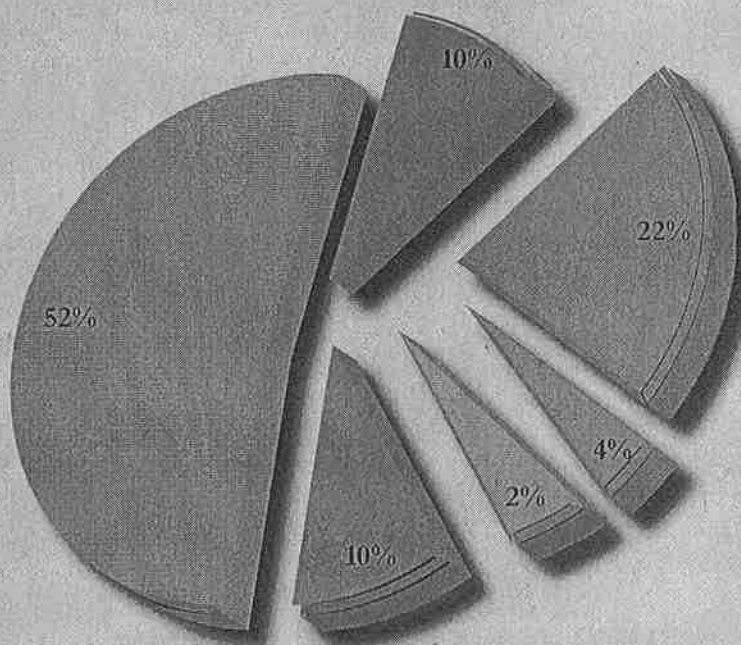
TARIFS APPLIQUÉS PAR LE SYBERT EN 2012

- Tri des emballages/papiers en mélange : 167 € HT / t
- Incinération : 96,20 € HT/t + 4 €/t de TGAP
- Déchetteries : 22,40 € HT/hab.
- Transport des refus de tri : 8 € HT / t
- Caractérisations facturées : 100 € HT l'unité
- Administration générale : 2,36 € HT/hab.
- Valorisation matière organique : 1,44 € HT/hab.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POSTE



29



	Montant des dépenses € HT	Moyenne / Hab. € HT
Dépenses de collecte		
10% Prestations confiées à des entreprises	1 939 645	11
22% Prestations en Régie	4 069 761	23
4% Pré-collecte	726 146	4
2% Référents terrain et communication	440 167	2
10% Frais de structure	1 916 842	11
52% Dépenses de traitement	9 644 171	55
TOTAL	18 736 732	106

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DU SPED

	Recettes € HT	Moyenne / Hab . €
Recettes de la REOM/RI des ménages	13 219 497	75
Recettes de la REOM/RI des non ménages	2 857 144	16
Soutiens des organismes agréés	1 764 097	10
Valorisation matière	878 801	5
Recettes diverses	161 877	1
TOTAL	18 881 416	107



Redevance moyenne facturée
75 € HT / an / hab.
 soit 80€ TTC / an / hab.

30

RÉPARTITION DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SPED

	Dépenses HT	%		Recettes HT	%
Bacs et conteneurs	370 990 €	44%	Amortissements	850 429 €	71%
Matériels de transport	80 463 €	10%	Subventions	350 350 €	29%
Mobiliers et matériels	42 221 €	5%	TOTAL	1 200 779 €	100%
Construction	44 748 €	5%			
Remboursement d'emprunt	237 528 €	28%			
Divers	62 270 €	7%			
TOTAL	838 220 €	100%			

COÛTS CONSTATÉS DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

OM résiduelles et recyclables :

Les coûts annoncés ci-dessous reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets, à savoir :

- Prévention, précollecte, collecte,
- Transfert,
- Traitement, valorisation



Déchetteries :

Les coûts comprennent les coûts de compostage, ainsi que les frais de structure du SYBERT

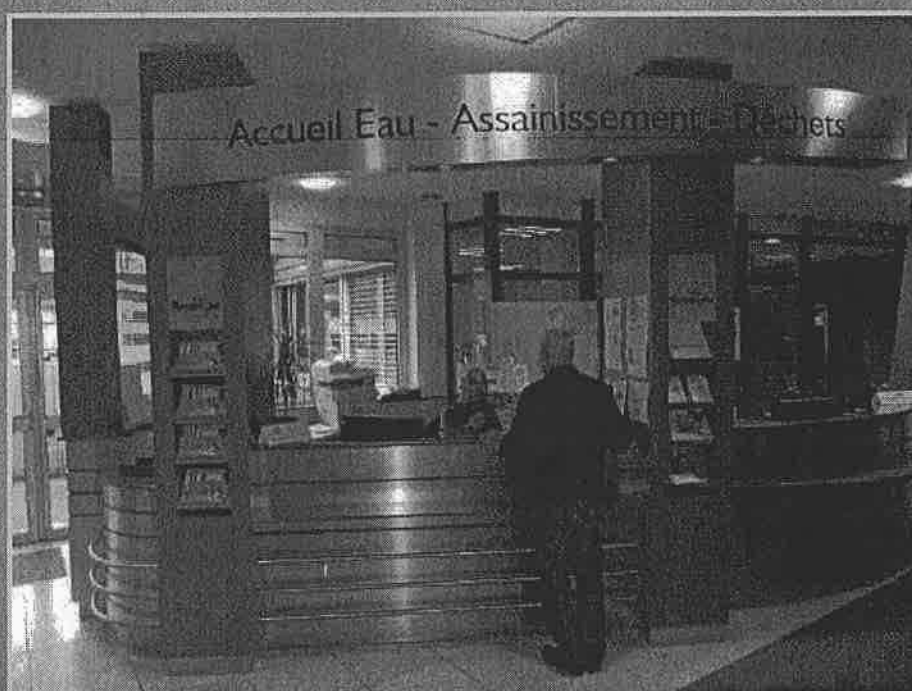
	Coût € HT / t	Moyenne Coût € HT/ Hab.	Évolution / Hab. 2012/2011 € HT
OM résiduelles	261,2	48,8	7,4
Collectes sélectives	243	15,4	-2,0
Verre	97,2	3,2	0,1
Cartons	253	0,6	0,2
Déchetteries	136	22	0,4
TOTAL		90	6,1

MATRICE STANDARD DE PRÉSENTATION DES COÛTS 2012

		FLUX DE DECHETS					Total		
		Montants en € HT							
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre	Déchets des déchèteries	Cartons			
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	1 277 049	588 989	269 337	230 497	12 675	2 378 546	
		Communication	137 921	238 581	31 833		31 832	440 167	
		TOTAL	1 414 970	827 570	301 170	230 497	44 507	2 818 714	
	Techniques	Pré-collecte	-460 753	202 649	62 744			726 146	
		Collecte	3 280 081	2 229 431	412 043		87 850	6 009 406	
		Tri/Conditionnement		1 911 412				1 911 412	
		Compostage	270 257					270 257	
		Incinération	3 344 618					3 344 618	
		Stockage				3 656 179		3 656 179	
		TOTAL	7 355 710	4 343 492	474 787	3 656 179	87 850	15 918 018	
	TOTAL CHARGES		8 770 680	5 171 062	775 957	3 886 676	132 357	18 736 732	
	Produits	Industriels	Vente de matériaux		625 485	184 720		26 848	837 053
			Autres produits	122 777	81 851				204 628
			TOTAL	122 777	707 336	184 720	-	26 848	1 041 681
Soutien		Soutien accordé par Eco-Emballages		1 731 207	32 890			1 764 097	
	TOTAL	-	1 731 207	32 890	-	-	1 764 097		
TOTAL PRODUITS		122 777	2 438 543	217 610	-	26 848	2 805 778		

RELATIONS AVEC LES USAGERS

32



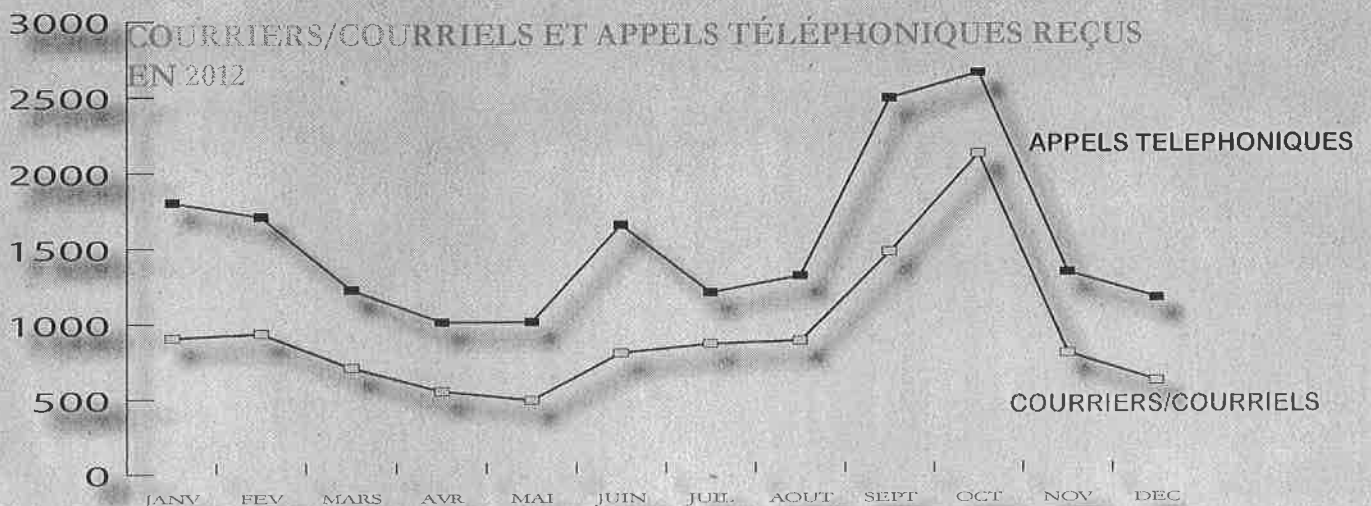
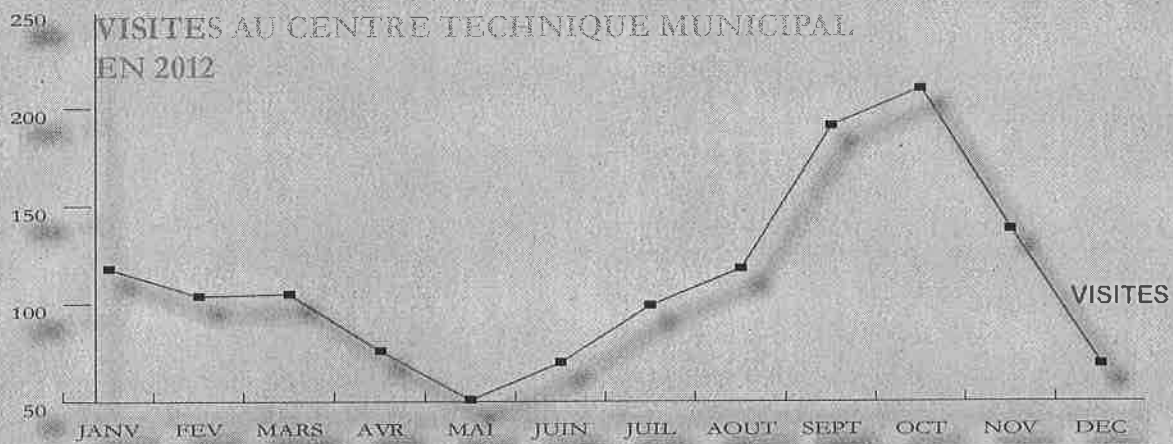
CHIFFRES CLÉS

	ACCUEIL DES USAGERS				ANIMATIONS SENSIBILISATIONS		
	VISITES	APPELS TEL	COURRIERS ENTRANTS	COURRIERS SORTANTS (hors factures émises)	NB ANIMATIONS	NB PERSONNES SENSIBILISEES	NB JOURS ANIMATIONS
2012	1 349	18 576	11 159	12 151	50	3 776	92
2011	567	11 730	6 663	8 859	98	8 542	128
Variation 2012 / 2011	138%	58%	67%	37%			

ACCUEILS / COURRIERS



La volonté d'amélioration continue de l'accueil des usagers se traduit par l'engagement de notre structure dans une démarche de labélisation «Marianne».



NOUVEAUX OUTILS : PLATEFORME D'ACCUEIL ET PORTAIL WEB

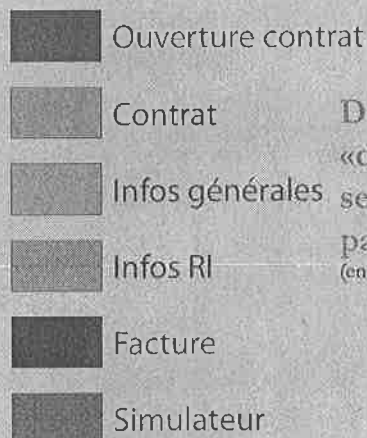
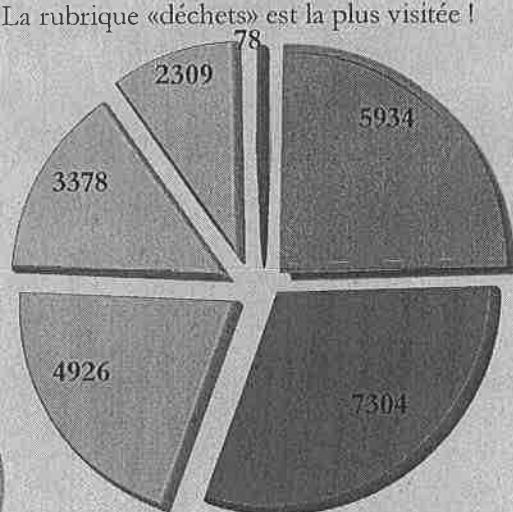
La mise en place de la Redevance incitative a impacté la relation à l'utilisateur en 2012, et s'est accompagnée de deux évolutions majeures :

① Rubrique Gestion des Déchets créée sur le portail citoyen www.besancon-emoi.fr

Ce service en ligne, gratuit, permet à l'utilisateur de :

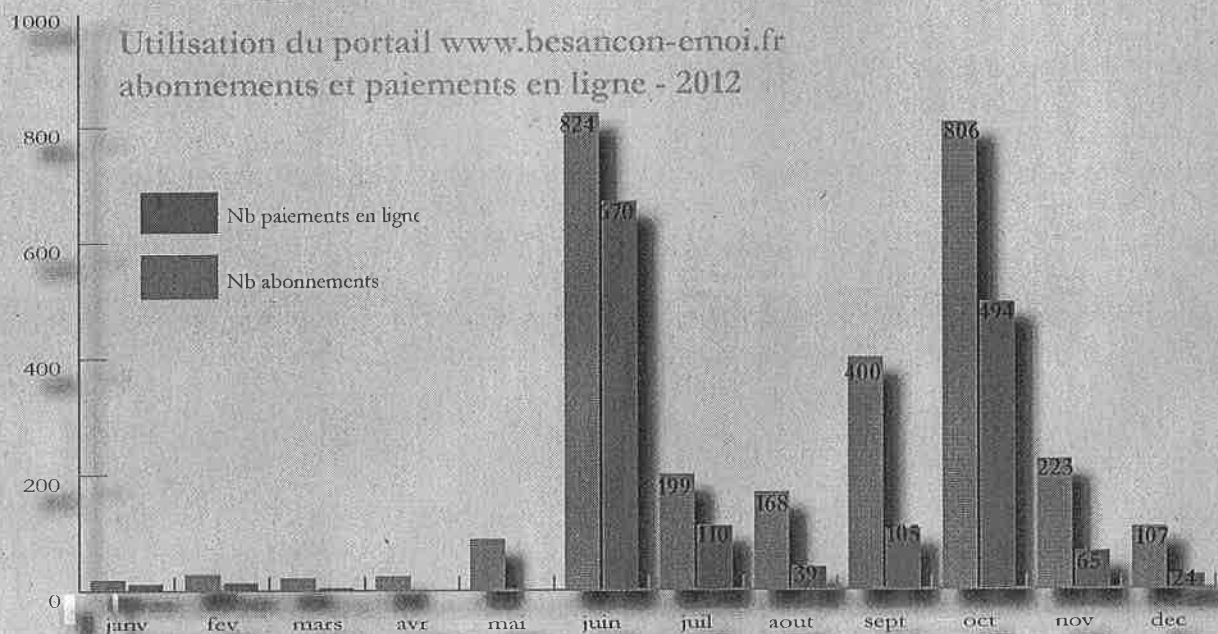
- Accéder aux informations relatives à ses différents contrats avec la Ville et le Grand Besançon. Ainsi, 7 rubriques sont détaillées : Gestion des Déchets, cantines scolaires, bibliothèque...
- Demander en ligne des modifications de contrat d'abonnement, de volume ou retrait de bac...
- Régler et rééditer ses factures d'ordures ménagères en ligne,
- Consulter ses données de production de déchets (nombre de levée, et pesées),
- Transmettre éventuellement des informations à destination de la Direction Gestion des Déchets.

La rubrique «déchets» est la plus visitée !



Détail des pages «déchets» visitées selon l'intitulé des pages du portail Web (en nombre - en 2012)

34



② Mise en service en octobre 2012 d'une nouvelle plateforme d'appels téléphoniques permettant :

- Une amélioration du niveau de service à l'utilisateur,
- Une meilleure appréhension des flux d'appels et une réactivité face aux situations de forte charge,
- Une analyse fine de la typologie des appels.

ANIMATIONS



ACTIONS AUTOUR DE LA PRÉVENTION ET DU TRI :

En 2012, plus de 50 animations réalisées

- auprès de publics variés : scolaires, étudiants, sportifs, adultes en difficultés...
 - Lors de conférences spécifiques
 - Lors de manifestations sportives ou culturelles
- totalisant :
- 92 jours d'animation
 - 3 776 personnes sensibilisées dont 2 000 enfants



APPARTEMENT TÉMOIN FONTAINE ECO ET TOI

Après un 1^{er} projet d'appartement témoin «Fontaine Eco et Toi», traitant de l'économie, de l'énergie, de l'eau, de la qualité de l'air intérieur, de l'alimentation, des déplacements et de la gestion des déchets, désormais voué à la destruction, le Grand Besançon, Ville de Besançon, le SYBERT et l'ADEME, ainsi que d'autres partenaires associés, conçoivent un nouveau projet d'appartement témoin en vue d'une ouverture au public courant 2013.

FAMILLES ACTIVES POUR LE CLIMAT

La consommation d'énergie et d'eau et la production des déchets des ménages sont en constante augmentation. Afin d'apporter des réponses appropriées aux habitants, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont initié depuis 2009 l'opération «Familles Actives pour le Climat» : ateliers d'informations et de sensibilisation avec des professionnels, échanges d'expériences, rencontres conviviales, expertises au domicile, visites de sites, prêt de matériels de mesure

176 familles sont associées à la démarche.

ACCOMPAGNEMENT RI EN HABITAT COLLECTIF



L'Union Européenne apporte son soutien financier au projet du SYBERT nommé «Waste on a diet» (les déchets au régime), à travers son programme Life.

Ce projet a pour objectif de diminuer les déchets, augmenter le réemploi et le recyclage, diminuer l'incinération et le stockage. Sa durée est de 3 ans (juillet 2012 à juin 2015).

Le Grand Besançon bénéficiaire associé de ce programme conduit l'action d'accompagnement de la Redevance Incitative en habitat collectif.



50% de la population du Grand Besançon est logée en habitat collectif, soit près de 90 000 habitants.

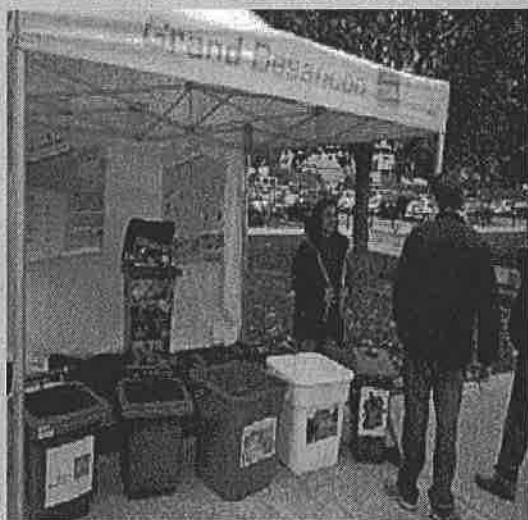
Les spécificités liées à ce type d'habitat justifient un accompagnement adapté à la mise en place de la redevance incitative afin de rendre le plus accessible possible les leviers prévus par cet outil notamment pour la maîtrise des charges financières et de la production de déchets en collectif social.



Une campagne de pesée a permis en 2011 de mesurer l'impact financier de la RI sur les familles logeant en habitat collectif et de mesurer l'accès aux différents leviers incitatifs.

Cette étude a révélé des marges de progression en matière de :

- Captage des emballages recyclables,
- Captage du verre,
- Adéquation du volume des bacs,
- Taux de présentation des bacs,
- Taux de remplissage des bacs présentés,
- Gestes de prévention, de compostage.



En 2012 :

38 sites, accompagnés représentant **2 275 logements** soit **4 929 habitants** répartis chez les 4 bailleurs sociaux (Neolia, SAIEMB, Habitat 25, et Grand Besançon Habitat)

Accompagnement : diagnostic, propositions d'actions d'amélioration, d'informations et d'animations, évaluation conduits par 4 conseillers en habitat collectif.

COMMUNICATION

Les actions d'informations sont nécessaires pour la réussite et la compréhension des actions.

Des actions pour accompagner l'usager dans la gestion de ses déchets au quotidien :

- Calendriers de collecte pour les 58 communes périphériques,
- Réactualisation des fiches Mémo tri
- Réimpression et impression d'autocollants de consignes de tri à apposer sur les bacs
- Actualisation du site Internet
- Préparation administrative et technique d'une commande de sacs de précollecte pour le tri des EMR et du verre.

Des actions en accompagnement de la mise en place de la RI :

- **Guide mode d'emploi de la RI**
- **Simulateur** sur Internet pour estimer sa future facture avec les tarifs prévisionnels de la RI
- Des **simulateurs «papier»** distribués dans les mairies mis à la disposition des habitants ne disposant pas d'Internet
- Une rubrique «Gestion des déchets» sur le **portail citoyen Besançon-cMoi**, avec un accès personnalisé pour le suivi des levées et pesées...
- Des **outils** spécifiques pour la communication aux usagers à **accrocher sur les bacs de collecte**,



- Des **lettres d'information** en accompagnement de la facture avant et après la RI,

- Poursuite de l'opération d'habillage des flans de camions des 4 bennes du prestataire Véolia,

BESANÇON HORS

REDEVANCE INCITATIVE
Estimer sa facture
Tarifs prévisionnels 2012

LA GRANDE TRAVAILLEUSE
Le Grand Besançon

Capacité des conteneurs (en litres ronds)	Tarif prévisionnel RI 2012 Par fixation en € TTC (TVA 7%)	Tarif
60 litres	80 €	
140 litres	133 €	
180 litres	141 €	
240 litres	201 €	
320 litres	242 €	
500 litres	252 €	
750 litres	338 €	
1 100 litres	762 €	

REDEVANCE INCITATIVE d'entretiens ménages 2012

Surface	1er lot	2nd lot	3rd lot	4th lot	5th lot	6th lot	7th lot	8th lot	9th lot	10th lot
0 - 100 m²	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
100 - 200 m²	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
200 - 300 m²	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
300 - 400 m²	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
400 - 500 m²	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
500 - 600 m²	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €
600 - 700 m²	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
700 - 800 m²	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
800 - 900 m²	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
900 - 1000 m²	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €

Des actions d'informations pour accompagner le changement de service de collecte à partir de septembre 2012 :

Attention à partir du 3 septembre modification des tournées de collecte des déchets ménagers

Les jours de collecte changent dans certains quartiers de Besançon.

→ Cet adhésif posé sur les bacs précise le nouveau jour de collecte dans les rues concernées.



Les horaires de collecte changent dans les 59 communes du Grand Besançon

→ Début des tournées à 4h30.

• Impression de flyers et autocollants pour annoncer les nouveaux horaires et jours de collecte - à apposer sur les bacs,

• Communiqué(s) de presse

• Rubrique Internet spécifique

Pour tout renseignement :

N° VERT 0 800 800 674 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.grandbesancon.fr

Grand
Besançon

38

ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES



8 délégations accueillies

pour échanger sur notre expérience sur la Redevanc Incitative à la pesée et à la levée sur un territoire comptant près de 180 000 habitants.

soit **plus de 100 visiteurs renseignés** dont une délégation initiée par Plastic Omnium le 17 octobre 2012 (de 60 personnes).

INTERVENTIONS ET PARTICIPATIONS A DES COLLOQUES



37 structures et/ou collectivités ont pu être renseignées sur sur la RI, les équipements mis en place, la structuration du financement...

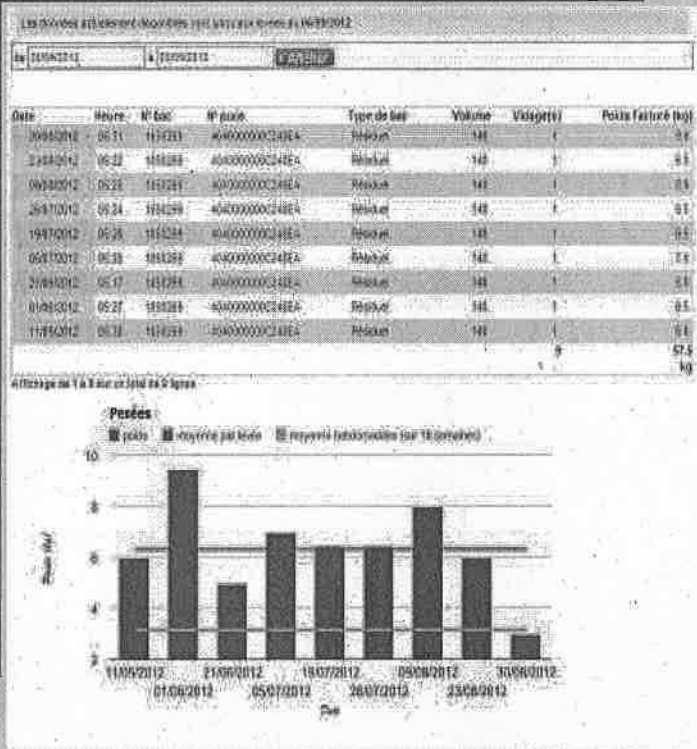
8 interventions en colloques nationaux

MÉDIAS



6 reportages TV
 7 chroniques radio
 34 articles de presse
 2 conférences de presse

AUTRES INFORMATIONS



COMPARATIF NATIONAL 2011

avec des collectivités proches géographiquement ou proches démographiquement

	Grand Besançon	SYDOM Jura	Grand Dijon	SYTEVOM Haute Saône	CA Belfort	CA Pau Pyrénées	CA Montbéliard	Reims Métropole
Population	176 904	269 937	250 619	248 947	95 801	149 678	120 014	209 241
Nombre de communes	59	542	22	589	30	14	29	6
PRODUCTION DE DECHETS (kg/an/hab.)								
OM résiduelles	202	192	261	176	327	268	255	278
Collecte sélective	63	62	55	60	31	33	32	61
Fraction fermentescible des OM en PAP								
Verre	32	41	28	40	25	23	31	28
Cartons des commerçants	2		4					
Encombrants en PAP			7		-	5	12	3
Déchets verts en PAP			4				1	
Dechetteries	169	176	129	256	87	NC	183	88
TOTAL	469	471	489	532	470	405	514	457
Taux de captage de la collecte sélective hors FFOM	32%	35%	24%	36%	15%	14%	20%	24%
Taux de refus de tri	13%	15%	NC	15%	NC	NC	NC	11%
Type de collecte (Régie et/ou Prestataires)	Mixte	Mixte	Prestations	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Prestations
Fréquence de collecte	C0,5 à C2	C0,5 à C2	C0,5 à C3	NC	C1 à C3	C1 à C5	C1 à C2	C2 à C7
Type de financement du SPED	REOM	TEOM + REOM	TEOM	TEOM + RI	TEOM	TEOM	TEOM	TEOM

COMPOSITION DU FINANCEMENT 2012 : REOM ET RI

A partir du 1er septembre 2012, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) devient une redevance incitative au poids et à la levée.

Cette ultime étape est l'aboutissement d'un processus d'uniformisation du mode de financement sur tout le territoire du Grand Besançon, conformément à la législation en vigueur. Le niveau des tarifs est déterminé par le seul niveau de service aux usagers.

La période de test entamée depuis le début d'année a permis de conforter les différents éléments et composantes de la RI. Ainsi, les tarifs de la RI sont parfaitement identiques aux tarifs prévisionnels qui avaient été présentés à titre indicatif mi-décembre 2011.

Il est à noter qu'un simulateur de RI est proposé sur le site Web du Grand Besançon. Ainsi, chaque usager peut déterminer approximativement le montant de sa future facture avec les nouvelles modalités de facturation.

A titre indicatif également, le portail www.besancon-emoi.fr permet aussi aux titulaires de contrat de consulter les informations de pesées, de levées... de réviser si besoin le volume, le nombre de leurs bacs et de payer en ligne.

La RI est composée :

- D'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur.

Cette part abonnement devra globalement assurer au budget annexe déchets l'encaissement d'environ 50 % de la recette globale de la RI,

- D'une partie variable composée de :

- la part « pesée » avec un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés. Cette part devra globalement assurer au budget annexe déchets l'encaissement d'environ 40 % de la recette globale de la RI,

- la part « levée » dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentation du bac. Cette part « levée » devra globalement assurer au budget annexe déchets l'encaissement d'environ 10 % de la recette globale de la RI.

42

3 rôles par an de REOM/RI

96 000 factures REOM émises par an

Impayés < 1%

CONTRATS

Du fait de la forme de gestion et de financement de l'élimination des déchets, le SPED relève des statuts de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

	Contrats des non ménages : DNMA	Contrats Ménages	Population
Besançon	1 399	9 406	116 914
Périphérie	805	22 040	59 990

1 contrat pour 12 hab.
sur le secteur de Besançon

1 contrat pour 3 hab.
sur la périphérie

REOM DU 1^{ER} JANVIER AU 31 AOUT 2012

POUR LES USAGERS DES 58 COMMUNES :

TARIFS MENAGES

Tarifs 2012 TTC en € (TVA 7%)	
PART FOYER	78,00
PART HABITANT	45,00

Redevance constituée d'une part fixe appliquée au foyer et d'une part variable fonction du nombre de personnes composant le foyer.

**TARIFS PRODUCTEURS NON MENAGERS
(pour les déchets ménagers assimilés)**

Capacité des conteneurs	Tarifs 2012 TTC en € (TVA 7%)
60 litres	279,00
140 litres	335,00
240 litres	430,00
500 litres	768,00

Tarifs basés sur le volume du bac gris mis à disposition pour la collecte des déchets résiduels

POUR LES USAGERS DE BESANCON :

TARIFS MENAGES ET PRODUCTEURS NON MENAGERS

Capacité des conteneurs	Tarifs 2012 TTC en € (TVA 7%)
60 litres	279,00
140 litres	335,00
180 litres	371,00
240 litres	430,00
330 litres	540,00
500 litres	768,00
750 litres	1054,00
1 100 litres	1536,00

Tarifs basés sur le volume du bac gris mis à disposition pour la collecte des déchets résiduels.

RI DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012



Part fixe Abonnement en € TTC (TVA 7%) (1) <small>(coût unitaire du bac gris et coût annuel de service)</small>	60 litres	140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	750 litres	1 100 litres
Besançon centre-ville <small>service complet obligatoire inclus (2)</small>	74 €	134 €	169 €	218 €	292 €	433 €	643 €	931 €
Besançon hors centre	65 €	113 €	141 €	181 €	242 €	357 €	528 €	762 €
Option service complet (2)	+7 €	+16 €	+20 €	+27 €	+37 €	+56 €	+85 €	+124 €
Communes périphériques	61 €	104 €	-	166 €	-	326 €	-	-

Part variable Poids et Levée en € TTC (TVA 7%) (1) <small>(coût poids et volume du bac gris)</small>	60 litres	140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	750 litres	1 100 litres
Part Poids : prix au kilo déchets résiduels	0,213 € / kilo							
Part Levée du bac gris coût unitaire de la levée	1,02 €	1,54 €	1,80 €	2,19 €	2,45 €	2,91 €	3,30 €	3,89 €

(1) 12 levées prépayées sont incluses dans le tarif (24 au centre-ville de Besançon où la collecte des déchets résiduels a lieu deux fois par semaine).
 (2) Entrée et sortie des bacs par les agents de collecte.

PERSPECTIVES 2013...

La Direction Gestion des Déchets, tout au long de la mise en place de la Redevance Incitative, a respecté scrupuleusement :

- Le phasage des opérations, permettant un démarrage officiel de la RI au 1er septembre 2012,
- La stabilité budgétaire grâce à une grille tarifaire adaptée.

2013 : année de la stabilisation !

Seule agglomération de plus de 100 000 habitants à avoir mis en place une RI dynamique, le Grand Besançon se doit toutefois de consolider cette initiative en :

- Continuant les efforts de sensibilisation vis à vis des usagers en habitat collectif, le dispositif d'accompagnement (présenté en page 36) a permis de développer des résultats intéressants. L'initiative sera prolongée en 2013 grâce au financement européen,
- Travaillant en étroite collaboration avec les gros producteurs de déchets «lourds» (métiers de bouche, établissements scolaires, maisons de retraite) afin de leur permettre de maîtriser leur facture.

46

2013 : année d'études préparatoires pour le prochain mandat

Des actions d'optimisation sont programmées :

- Modalités de collecte sélective dans l'hypercentre,
- Finalisation des opérations d'adaptation des bacs,
- Optimisation des parcours de collecte pour tirer le bénéfice de la baisse des présentations de bacs.

GLOSSAIRE

AUDAB : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

DGD : Direction Gestion des déchets

DNMA : Déchets Non Ménagers Assimilés

DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

ELA : Emballage pour Liquide Alimentaire (Tetrapak)

EMR : Emballage Ménager Recyclable (appellation utilisée pour les cartons lors des caractérisations)

Encombrants : Déchets volumineux non pris en charge en porte à porte aussi appelés «monstres»

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EvRP: Évaluation des Risques Professionnels (Code du travail livret 2 titre 3 «Hygiène et sécurité au travail»)

ISDD : Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ancien CET I)

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEBD : Polyéthylène Basse Densité (sac de collecte)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (exemple : bouteille de lait opaque)

PET inc : Polyéthylène Téréphthalate incolore (exemple bouteille d'eau non colorée)

PET col : Polyéthylène Téréphthalate coloré (exemple : bouteille d'eau colorée)

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RI : Redevance Incitative

RGP : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)

SPED : Service Public d'Élimination des Déchets

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SYBERT : Syndicat de BESANÇON et de sa Région pour le Traitement des déchets

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

UIOM : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS DU GRAND BESANÇON



Pour nous rencontrer :

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h à 12h / 13h30 à 17h30

94 avenue Clémenceau - 25000 Besançon

Tel : 03 81 41 55 35

Fax : 03 81 41 55 73



Pour nous écrire :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Direction Gestion des Déchets

4 Rue Plançon - La City - 25043 Besançon Cedex

Mail : gestion-dechets@grandbesancon.fr

Site internet : www.grandbesancon.fr

**Grand
Besançon**

